

# Les seigneurs et leurs seigneuries

Par Alain Laberge



CONSULTER EN LIGNE

**[atlas.cieq.ca](https://atlas.cieq.ca)**

Une fenêtre sur le passé québécois

Plus de 200 textes et cartes de référence  
sur l'histoire du Québec en libre accès

POUR CITER CET ARTICLE, UTILISER L'INFORMATION SUIVANTE :

Laberge, Alain avec la collaboration de Jacques Mathieu et Lina Gouger (2010). «Les seigneurs et leurs seigneuries» dans Alain Laberge, Jacques Mathieu et Lina Gouger (dir.), *Portraits de campagnes*. Québec: Les Presses de l'Université Laval (coll. «Atlas historique du Québec»). [En ligne]: <https://atlas.cieq.ca/portraits-de-campagnes/les-seigneurs-et-leurs-seigneuries.pdf>

Tous droits réservés. Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ)

Dépôt légal (Québec et Canada), 2010.

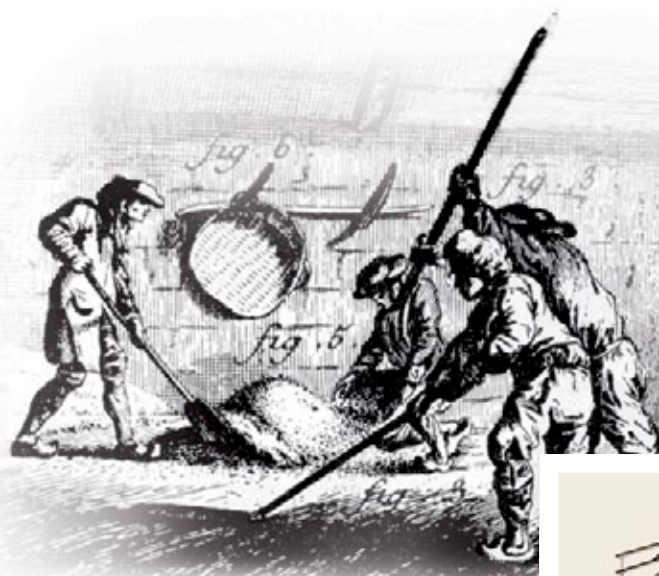
ISBN 978-2-7637-9240-8

---

Les chercheurs du CIEQ, issus de neuf universités, se rejoignent pour étudier les changements de la société québécoise, depuis la colonisation française jusqu'à nos jours. Leurs travaux s'inscrivent dans trois grands axes de recherche: **les gens** : les populations et leurs milieux; **les ressources** : les moyens d'existence et les stratégies; **les régulations** : la norme, l'usage et la marge. Ils privilégient une approche scientifique pluridisciplinaire originale pour comprendre le changement social et culturel dans ses dimensions spatiotemporelles – [www.cieq.ca](http://www.cieq.ca)

## CHAPITRE 5

# Les seigneurs et leurs seigneuries



LES AVEUX ET DÉNOMBREMENTS PERMETTENT DE POUSSER L'ANALYSE DES SEIGNEURS AU-DELÀ DE LA SEULE QUESTION DE LA PROPRIÉTÉ SEIGNEURIALE ET DES ASPIRATIONS SOCIALES QUI EN ÉMANENT. EN EFFET, EN SCRUTANT LES INTERVENTIONS DES SEIGNEURS DANS L'AMÉNAGEMENT, LE DÉVELOPPEMENT ET LA GESTION DE LEURS FIEFS TELLES QU'ELLES SE DÉGAGENT DES INFORMATIONS DES AVEUX ET DÉNOMBREMENTS SUR LES DOMAINES, SUR LES ÉQUIPEMENTS DE SERVICE ET SUR LES REDEVANCES, ON PARVIENT À PRÉCISER LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DANS LES ENJEUX QUE REPRÉSENTE LA SEIGNEURIE.

Pour rendre compte adéquatement de cette relation entre les seigneurs et leurs seigneuries, il convient de continuer la démarche en combinant les distinctions fondamentales ayant trait au statut des seigneurs et à la composition de la propriété seigneuriale. Car, d'un seigneur à un autre et selon que ceux-ci possèdent une propriété unique ou multiple, leurs actions et interventions risquent de varier considérablement.

## Les domaines et les terres seigneuriales

La manifestation la plus concrète de l'action d'un seigneur sur son fief est certainement la présence de terres qu'il s'y est réservées. Il s'agit là en effet d'une importante prérogative du seigneur, celle d'avoir le premier choix dans le découpage cadastral et l'appropriation foncière du territoire qu'il détient en fief. Car, si le seigneur a l'obligation de concéder des terres en censive dans la mouvance de son fief, il peut néanmoins déterminer ce qui n'en fera pas partie, soit les terres qu'ils se réservent à son usage personnel exclusif. Dans les aveux et dénombremments, ces terres sont décrites immédiatement après la présentation des titres seigneuriaux et avant la description de la mouvance. Cette situation privilégiée et la précision des données les concernant

– on pourrait dire que ce sont là les terres les mieux décrites dans cette série documentaire – témoignent assez de leur importance aux yeux des seigneurs.

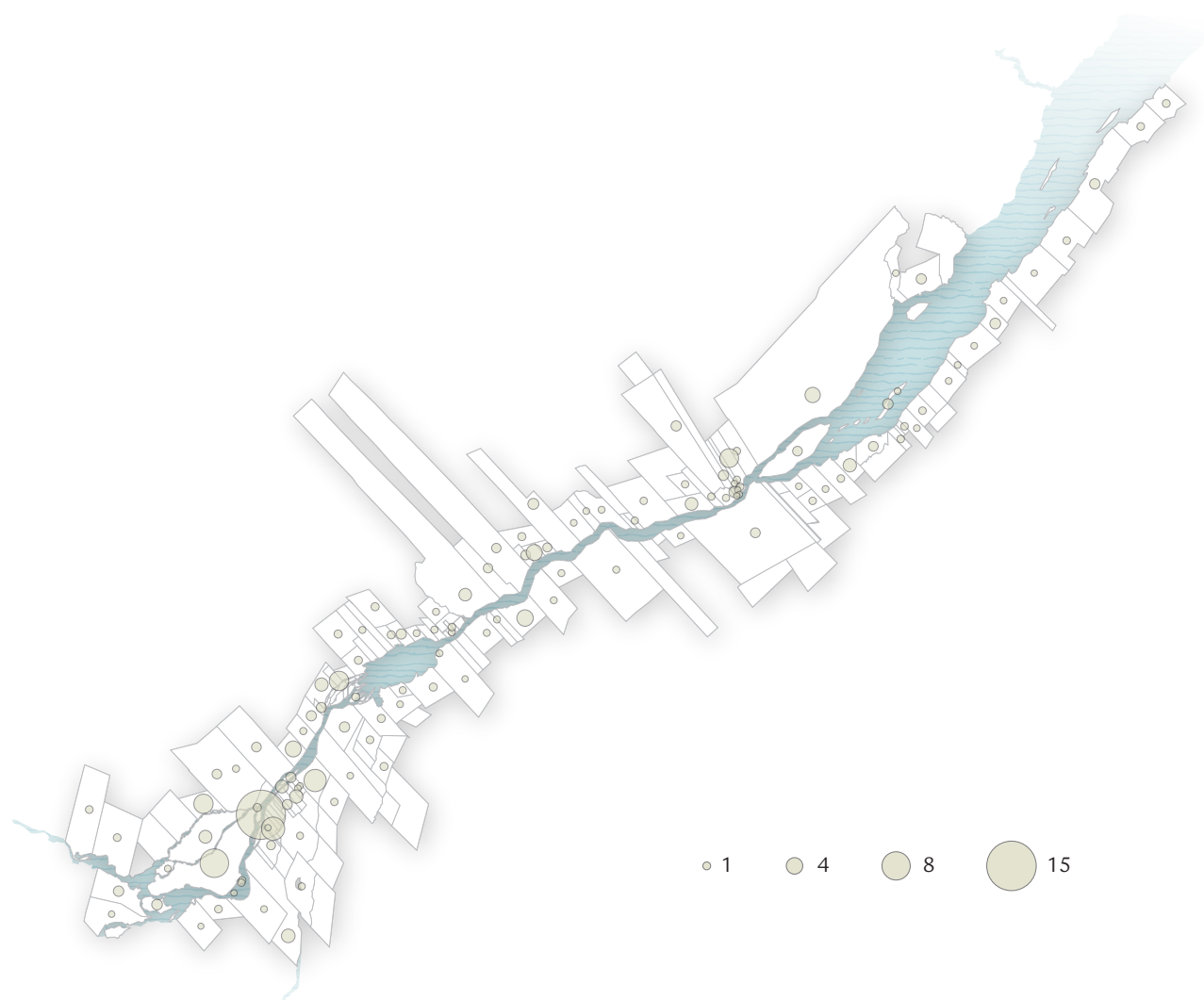
Près de trois fois sur quatre, ces terres sont désignées comme des « domaines ». Nous avons voulu respecter les appellations contenues dans les aveux et dénombremments et avons donc choisi de nommer les autres des « terres seigneuriales ». Le vocabulaire utilisé dans le document semble relever passablement de l'appréciation personnelle des seigneurs par rapport à ces terres et il en découle un certain flottement. Dans plusieurs cas, comme lorsqu'elles servent de prairies pour le pâturage, il est évident que les terres seigneuriales, à la différence des domaines, ne sont pas destinées à recevoir un manoir et à devenir en quelque sorte une représentation formelle de l'institution seigneuriale auprès de la population censitaire. Par contre, il y a des seigneuries qui comptent plusieurs domaines de niveau de développement variable, ce qui dilue d'autant la valeur du terme, tandis que d'autres n'en ont aucun avec, à la place, une terre seigneuriale comparable à un domaine formel mais sans en porter le nom. (Se pourrait-il alors que des terres seigneuriales décrites dans les aveux et dénombremments deviennent éventuellement des domaines?)

Quoi qu'il en soit, on verra plus bas de quelle manière « domaines » et « terres seigneuriales » se distinguent généralement, confirmant en cela la justesse de notre prudence à ne pas élargir à l'ensemble des terres réservées par le seigneur la qualité de domaines.

On compte ainsi 163 domaines seigneuriaux et 66 terres seigneuriales dans les seigneuries rurales de la vallée du Saint-Laurent en 1725, ce qui représente seulement 3 % (229/7434) de toutes les parcelles existant à ce moment. De toute évidence, les seigneurs n'ont pas cherché à multiplier inutilement le nombre de terres réservées. Cependant, leur répartition géographique montre bien que ce nombre était suffisant pour constituer une réalité tangible dans l'espace seigneurial rural de l'époque (VOIR LA CARTE À LA PAGE SUIVANTE). On sait déjà que, dans onze seigneuries à vocation exclusivement domaniale, c'est même la seule réalité foncière. Ailleurs, on conçoit aisément que les terres réservées, ou à tout le moins le domaine formel, soient les premières unités cadastrales délimitées dans le fief, comme c'est le cas dans le « fief au bout de Beaumont » et dans la portion de la seigneurie des Mille-Iles appartenant à la veuve Piot de Langloiserie.

Il reste des seigneuries uniques et même des ensembles seigneuriaux sans terres réservées, ce qui s'explique

LES TERRES RÉSERVÉES EN 1725  
(domaines seigneuriaux et terres seigneuriales)



généralement par des facteurs – déjà décrits dans la première partie – liés à la situation géographique ou à l'ancienneté de la concession ou de l'occupation. Malgré cela, on constate que c'est tout de même au-delà des trois quarts des premières ( $53/69 = 76,8 \%$ ) et davantage encore pour les seconds ( $44/51 = 86,3 \%$ ) qui contiennent au moins une terre réservée. Si la plupart des propriétaires de seigneuries uniques choisissent de n'avoir qu'une seule terre réservée ( $34/53 = 64,2 \%$ ), un certain nombre d'entre eux, à l'exception des fonctionnaires, vont en combiner deux, trois et jusqu'à quatre. Cette tendance est encore plus accentuée dans le cas des ensembles seigneuriaux, puisque seulement le tiers se limitent à une seule terre réservée ( $15/44 = 34,1 \%$ ).

À ce chapitre, les propriétaires d'ensembles seigneuriaux, notamment les ecclésiastiques et les nobles, poussent la multiplication des terres réservées à des extrêmes, dépassant la quinzaine dans le cas des Jésuites. Ces derniers possèdent en effet trois terres seigneuriales et treize domaines répartis sur huit de leurs onze seigneuries. Au contraire d'une telle répartition spatiale, les seigneurs de l'île Sainte-Thérèse y concentrent leur domaine auquel s'ajoutent 14 terres seigneuriales constituées essentiellement d'une douzaine d'îlets servant pour le pâturage des animaux. Par ailleurs, ils en sont encore à planifier l'établissement du domaine sur leur seconde seigneurie. Parmi les habitants propriétaires d'ensembles seigneuriaux comptant un nombre combiné important de terres réservées,

il faut signaler la présence du curé Lepage, issu d'une famille seigneuriale modeste installée à Rimouski, qui dote sa seigneurie de Terrebonne, acquise récemment, de quatre domaines et d'une terre seigneuriale. Nous aurons l'occasion de reparler plus loin de ce cas assez particulier.

Les terres réservées par les seigneurs assurent à ces derniers la jouissance de vastes espaces en superficie. Tout indique que les seigneurs, à défaut de multiplier le nombre des parcelles sous leur contrôle, n'ont pas lésiné sur leur étendue. Dans une très forte majorité des cas, la taille combinée des domaines et des terres seigneuriales dépasse 200 arpents en superficie, se situant ainsi nettement dans la catégorie repertoriée comme les « très grandes terres » lors de notre examen de la morphologie des censives dans

RÉPARTITION DES SEIGNEURIES UNIQUES ET DES ENSEMBLES SEIGNEURIAUX EN 1725  
(selon le nombre combiné de domaines et de terres seigneuriales et le statut du seigneur)

SEIGNEURS	NOMBRE COMBINÉ DE DOMAINES SEIGNEURIAUX (DS) ET DE TERRES SEIGNEURIALES (TS)									TOTAL
	0	1	2	3	4	5	6 à 9	10 à 15	Plus de 15	

SEIGNEURIES UNIQUES

<b>Ecclésiastiques</b>										<b>0</b>
<b>Nobles</b>	5	11	2	2	1					<b>21</b>
<b>Fonctionnaires</b>	4	5	0	0	0					<b>9</b>
<b>Marchands</b>	1	3	3	1	0					<b>8</b>
<b>Habitants</b>	6	15	6	3	1					<b>31</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>34</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>69</b>

ENSEMBLES SEIGNEURIAUX

<b>Ecclésiastiques</b>	1	2	0	1	0	0	2	1	1	<b>8</b>
<b>Nobles</b>	6	10	10	3	1	1	2	1	0	<b>34</b>
<b>Fonctionnaires</b>	0	1	0	0	0	0	0	0	0	<b>1</b>
<b>Marchands</b>	0	2	1	2	0	0	0	0	0	<b>5</b>
<b>Habitants</b>	0	0	0	1	0	2	0	0	0	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>51</b>

RÉPARTITION DES SEIGNEURIES UNIQUES ET DES ENSEMBLES SEIGNEURIAUX EN 1725  
(selon la superficie combinée des domaines seigneuriaux  
et des terres seigneuriales et le statut du seigneur)

SEIGNEURS	SUPERFICIE COMBINÉE DES DOMAINES SEIGNEURIAUX (DS) ET DES TERRES SEIGNEURIALES (TS) EN ARPENTS								TOTAL
	1-99	100-199	200-499	500-999	1 000-4 999	5 000-9 999	Plus de 10 000	Indéterminée	

SEIGNEURIES UNIQUES

<b>Ecclésiastiques</b>										<b>0</b>
<b>Nobles</b>	1	0	3	3	7	1	0	1		<b>16</b>
<b>Fonctionnaires</b>	0	1	0	2	2	0	0	0		<b>5</b>
<b>Marchands</b>	0	1	2	1	3	0	0	0		<b>7</b>
<b>Habitants</b>	3	3	2	6	7	1	0	3		<b>25</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>4</b>		<b>53</b>

ENSEMBLES SEIGNEURIAUX

<b>Ecclésiastiques</b>	0	1	1	0	1	3	1	0		<b>7</b>
<b>Nobles</b>	0	2	7	5	13	1	0	0		<b>28</b>
<b>Fonctionnaires</b>	0	0	1	0	0	0	0	0		<b>1</b>
<b>Marchands</b>	1	0	0	0	3	1	0	0		<b>5</b>
<b>Habitants</b>	0	0	0	1	1	1	0	0		<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		<b>44</b>

la partie précédente. Cela se vérifie tant pour les seigneuries uniques (44/53 = 83 %) que pour les ensembles seigneuriaux (40/44 = 91 %). Dans les deux groupes, les superficies de 1 000 à moins de 5 000 arpents carrés sont les plus répandues et touchent tous les statuts de seigneurs à une exception près (le seul ensemble seigneurial appartenant à un seigneur fonctionnaire se trouvant dans la tranche des 200-499 arpents). Des exemples de superficies de 5 000 à moins de 10 000 arpents sont aussi visibles dans les deux types de propriété seigneuriale. On ne s'étonnera pas du fait que le seul cas de superficie dépassant 10 000 arpents carrés est celui de l'ensemble seigneurial des Jésuites. Atteignant presque 20 000 arpents en superficie (19 115), il est constitué notamment des trois immenses domaines de Cap-de-la-Madeleine qui occupent à eux seuls 16 800 arpents carrés en raison de leur profondeur de 20 lieues chacun, soit la profondeur

du fief en entier. Cette caractéristique touche en fait 54 domaines et quatre terres seigneuriales, ce qui contribue à faire en sorte que les terres réservées, et les domaines en particulier, ne soient pas des parcelles comme les autres du point de vue de la taille. Enfin, dernier indice de l'importance relative de la superficie des terres réservées, celles-ci rassemblent plus de 15 % de toute la surface occupée dans les seigneuries laurentiennes en 1725 (167 836,5/1 065 397,92 arpents = 15,7 %), soit cinq fois plus que ce qu'elles représentent par rapport au nombre de parcelles. Cela en dit long sur les intentions des seigneurs de faire des terres réservées une réalité qui prend beaucoup de place. Cette visée est probablement celle du seigneur de L'Isle-Verte quand il prend soin de préciser que la seule censive de son fief est située à une distance d'environ 20 arpents de son domaine dont il ne donne d'ailleurs pas les dimensions exactes à ce moment.

En plus d'être vastes, les terres réservées risquent également de se trouver dans la meilleure situation géographique possible car on peut aisément présumer que les seigneurs vont vouloir profiter de leur prérogative en la matière. En couplant les quelques informations à cet égard dans la description des terres réservées avec l'usage d'intercaler l'indication de la situation des domaines dans la séquence des censives, on trouve effectivement dans les aveux et dénombremments de nombreux exemples de situation géographique avantageuse. Cet accaparement seigneurial des meilleurs sites se prolonge d'ailleurs dans la précaution prise par plusieurs seigneurs de se réserver les îles et îlets relevant de leurs fiefs. En somme, les terres réservées s'apparentent le plus souvent aux parcelles les mieux situées dans les seigneuries laurentiennes.

Si nombreuses et si vastes soient-elles, des terres réservées qui restent

RÉPARTITION DES SEIGNEURIES UNIQUES ET DES ENSEMBLES SEIGNEURIAUX EN 1725  
(selon la superficie en exploitation sur les domaines seigneuriaux (DS)  
et les terres seigneuriales (TS) et le statut du seigneur)

SEIGNEURS	SUPERFICIE TOTALE EN EXPLOITATION SUR LES DS EN ARPENTS							TOTAL
	0	- de 10	10 à 29	30-59	60-99	100-199	+ de 200	
SEIGNEURIES UNIQUES								
Ecclésiastiques								0
Nobles	3*	1	0	6	3	0	3	16
Fonctionnaires	2*	1	0	2	0	0	0	5
Marchands	0	0	1	3	1	0	2	7
Habitants	2	4	7	6	3	2	1	25
TOTAL	7	6	8	17	7	2	6	53
ENSEMBLES SEIGNEURIAUX								
Ecclésiastiques	0	1	0	1	1	0	4	7
Nobles	1	1	3	6	6	8	3	28
Fonctionnaires	0	1	0	0	0	0	0	1
Marchands	0	0	3	0	1	1	0	5
Habitants	0	0	0	2	0	0	1	3
TOTAL	1	3	6	9	8	9	8	44

\* Inclut une seigneurie sans aveu et dénombrement (domaine connu par d'autres sources, mais sans information sur son exploitation).

RÉPARTITION DES SEIGNEURIES UNIQUES ET DES ENSEMBLES SEIGNEURIAUX EN 1725  
 (selon la superficie en exploitation sur les domaines seigneuriaux (DS)  
 et les terres seigneuriales (TS) et le statut du seigneur) (suite)

SEIGNEURS	SUPERFICIE TOTALE EN EXPLOITATION SUR LES TS EN ARPENTS							TOTAL
	0	Moins de 10	10 à 29	30-59	60-99	100-199	Plus de 200	

SEIGNEURIES UNIQUES

<b>Ecclésiastiques</b>								<b>0</b>
<b>Nobles</b>	15	0	0	1				<b>16</b>
<b>Fonctionnaires</b>	5	0	0	0				<b>5</b>
<b>Marchands</b>	6	1	0	0				<b>7</b>
<b>Habitants</b>	21	2	1	1				<b>25</b>
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>53</b>

ENSEMBLES SEIGNEURIAUX

<b>Ecclésiastiques</b>	3	1	0	0	0	3		<b>7</b>
<b>Nobles</b>	20	2	1	0	2	3		<b>28</b>
<b>Fonctionnaires</b>	1	0	0	0	0	0		<b>1</b>
<b>Marchands</b>	4	0	0	1	0	0		<b>5</b>
<b>Habitants</b>	1	0	0	0	1	1		<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>44</b>

SEIGNEURS	SUPERFICIE TOTALE EN EXPLOITATION (DS+TS) EN ARPENTS							TOTAL
	0	Moins de 10	10 à 29	30-59	60-99	100-199	Plus de 200	

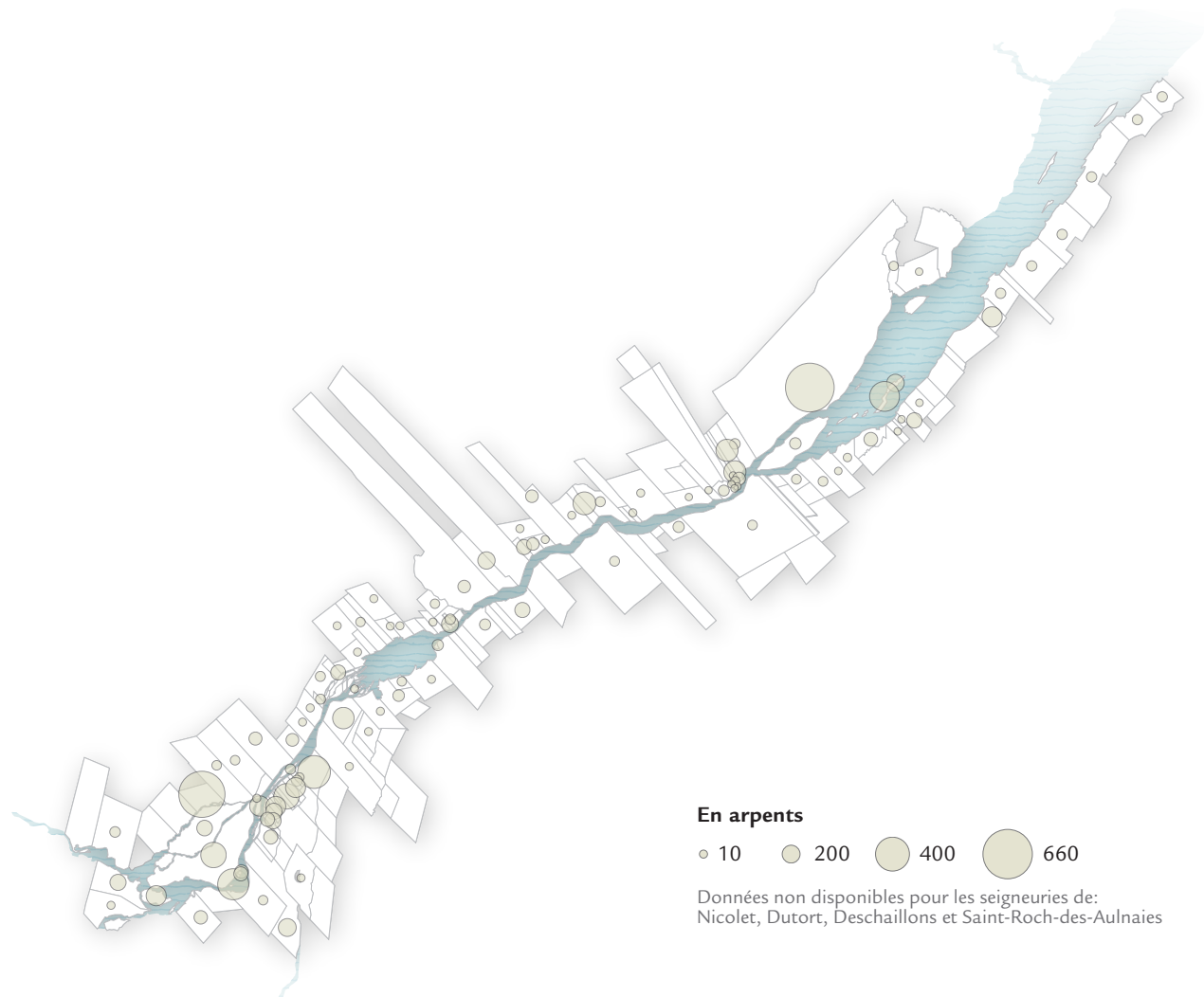
SEIGNEURIES UNIQUES

<b>Ecclésiastiques</b>								<b>0</b>
<b>Nobles</b>	3	1	0	5	4	0	3	<b>16</b>
<b>Fonctionnaires</b>	2	1	0	2	0	0	0	<b>5</b>
<b>Marchands</b>	0	0	1	3	1	0	2	<b>7</b>
<b>Habitants</b>	1	4	7	7	3	2	1	<b>25</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>53</b>

ENSEMBLES SEIGNEURIAUX

<b>Ecclésiastiques</b>	0	0	0	1	1	1	4	<b>7</b>
<b>Nobles</b>	1	1	3	5	3	11	4	<b>28</b>
<b>Fonctionnaires</b>	0	1	0	0	0	0	0	<b>1</b>
<b>Marchands</b>	0	0	3	0	0	2	0	<b>5</b>
<b>Habitants</b>	0	0	0	1	0	1	1	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>44</b>

L'EXPLOITATION DES TERRES RÉSERVÉES EN 1725  
(domaines seigneuriaux et terres seigneuriales)



vierges se limitent à ne représenter qu'un geste de planification foncière qui, somme toute, ne demande pas d'efforts particuliers de la part des seigneurs. Au contraire, par la mise en exploitation des terres réservées, les seigneurs s'engagent et investissent concrètement dans le développement de leurs fiefs. En distinguant la superficie totale en exploitation (labours et prairies) sur les domaines et sur les terres seigneuriales, on constate immédiatement une première différence fondamentale entre les deux types de terres réservées. Ce sont en effet les domaines qui reçoivent le plus d'attention dans la mise en

valeur. Rares sont les seigneuries uniques ( $7/53 = 13,2\%$ ) et les ensembles seigneuriaux ( $1/44 = 2,3\%$ ) qui ne comptent pas de superficie exploitée sur les domaines, tandis que cela est monnaie courante pour les terres seigneuriales ( $47/53 = 88,7\%$  et  $29/44 = 65,9\%$ ). À cet égard, on doit donc considérer les terres seigneuriales comme des compléments aux domaines. Il se trouve bien des exemples de grandes superficies exploitées sur des terres seigneuriales, mais cela n'est guère comparable à l'intensité de l'exploitation des domaines. Pour la majorité des seigneuries uniques ( $32/53 = 60,4\%$ ) et des ensembles sei-

gneuriaux ( $34/44 = 77,3\%$ ), celle-ci dépasse sans peine 30 arpents, valeur généralement considérée comme reflétant l'atteinte d'un certain seuil de maturité pour une exploitation agricole. Les superficies combinées permettent d'apprécier la capacité totale de production agricole des seigneurs sur leurs fiefs. L'image du seigneur à la tête de domaines incultes est à peu près inexistante. Prévaut plutôt celle d'individus et d'institutions jouissant de superficies exploitées leur permettant de satisfaire amplement leur subsistance. Le nombre de ceux qui disposent d'une capacité de production doublant le standard

RÉPARTITION DES DOMAINES SEIGNEURIAUX (DS) ET DES TERRES SEIGNEURIALES (TS) EN 1725  
(selon les bâtiments à l'usage personnel des seigneurs)

BÂTIMENTS À L'USAGE PERSONNEL DES SEIGNEURS	TYPES DE TERRE		
	Domaines seigneuriaux	Terres seigneuriales	TOTAL
<b>Aucun</b>	33	51	84
<b>Grange</b>	4(2)	2	6(2)
<b>Grange et étable</b>	0(1)	0	0(1)
<b>Grange et écurie</b>	0(1)	0	0(1)
<b>Grange, étable et écurie</b>	0(1)	0	0(1)
<b>Maison</b>	8	1(1)	9(1)
<b>Maison et grange</b>	12	1	13
<b>Maison et étable</b>	3	0	3
<b>Maison et écurie</b>	1(1)	1	2(1)
<b>Maison, grange et étable</b>	26(4)	4(1)	30(5)
<b>Maison, grange et écurie</b>	2	0	2
<b>Maison, étable et écurie</b>	0	0(1)	0(1)
<b>Maison, grange, étable et écurie</b>	35(22)	1(1)	36(23)
<b>Autres seulement</b>	3	1	4
<b>Données manquantes*</b>	4	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>163</b>	<b>66</b>	<b>229</b>

( ) Indique le nombre de DS et de TS comptant aussi d'autres bâtiments à l'usage du seigneur.

\* Pour 4 seigneuries sans aveu et dénombrement (domaine connu par d'autres sources, mais sans information sur les bâtiments).





▲ MANOIR DE LANAUDIÈRE, 1953.  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec,  
E6, S7, P95337. Photo : J.W. Michaud.

de 30 arpents est important chez les détenteurs de seigneuries uniques ( $16/53 = 30,2 \%$ ); il est prépondérant dans le cas des ensembles seigneuriaux ( $28/44 = 63,6 \%$ ). La majorité de ces derniers se situent même au-dessus de 100 arpents, ce qui illustre bien l'effet cumulatif de la propriété seigneuriale multiple, particulièrement visible chez les ecclésiastiques et les nobles. En définitive, si les terres réservées représentent souvent les parcelles les plus grandes des seigneuries, il y a tout lieu de croire qu'elles y rassemblent aussi les plus fortes capacités de production agricole.

La capacité de production des seigneurs sur leurs terres réservées est appuyée par la présence des bâtiments qu'on y retrouve. Se limitant ici aux bâtiments à l'usage du seigneur, on

détecte une autre distinction entre les domaines et les terres seigneuriales. Les bâtiments, de la même manière que les arpents exploités, ont une forte tendance à être une caractéristique des domaines. Seulement un cinquième ( $33/163 = 20,2 \%$ ) des domaines ne comptent aucun bâtiment contre plus des trois quarts ( $51/66 = 77,3 \%$ ) dans le cas des terres seigneuriales.

Les bâtiments érigés sur les terres réservées comprennent ordinairement une maison. Très peu de domaines et de terres seigneuriales n'ont que des bâtiments à vocation strictement agricole. Le manoir ou « maison domaniale » (l'expression figure dans les aveux et dénombremments) a une fonction institutionnelle formelle puisque c'est là où il est prévu que les censitaires doivent aller pour payer

les redevances seigneuriales. La fonction proprement résidentielle de ces maisons n'est certainement pas aussi généralisée. En effet, compte tenu de leur statut socioprofessionnel et des occupations qui s'y rattachent, la plupart des seigneurs nobles, marchands ou fonctionnaires ne résident pas sur leurs seigneuries, en tout cas certainement pas à longueur d'année<sup>26</sup>. Quant à eux, les seigneurs ecclésiastiques masculins utilisent leurs maisons pour y loger quelques-uns des leurs en plus des ouvriers qu'ils y maintiennent, ce qui assure une présence quasi permanente. Les autres seigneurs à résider de façon continue sur leurs terres se trouvent sans surprise dans le groupe des seigneurs habitants. Dans leur cas, le domaine a tout simplement remplacé la censive comme lieu de résidence.



▼ MOULIN DE VINCENNES, S.D.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec, P1000, S4, PGH107058.

La maison s'accompagne habituellement de bâtiments servant à l'exploitation agricole. Parmi ceux-ci, on remarque la primauté de la grange, – peu de terres réservées avec bâtiments n'en ont pas –, ensuite seulement viennent l'étable et l'écurie. Il est particulièrement intéressant de constater l'augmentation sensible du nombre de terres réservées à mesure que s'ajoutent les bâtiments agricoles. Ainsi, on passe de 13 cas avec seulement maison et grange, à 35 comportant le trio de base maison, grange, étable<sup>27</sup>, pour culminer à 59 qui comptent en plus une écurie. Ces chiffres démontrent clairement que les terres réservées forment des exploitations fort bien dotées en matière d'équipements agricoles. Cette conclusion est renforcée par la présence sur

une vingtaine de ces terres réservées d'autres bâtiments qui remplissent des fonctions plus spécialisées encore : fournils et boulangeries, bergeries, laiteries, poulaillers, porcheries et même colombiers. Cela contribue à faire de plusieurs domaines des exploitations hors du commun. Globalement, la présence d'aussi nombreux bâtiments traduit un investissement important des seigneurs dans l'aménagement de leurs terres réservées.

Les aveux et dénombremens fournissent très peu de détails sur la mise en œuvre de l'exploitation des terres réservées. On imagine sans trop de peine que les seigneurs habitants ont dû procéder en utilisant leur propre force de travail et celle de leur famille. Il est probable que certaines familles seigneuriales nobles résidant sur leur

fief aient fait de même, au moins en partie. Au contraire, les seigneurs non résidants laïques ou ecclésiastiques n'ont eu d'autre choix que de bailleur leurs domaines à un fermier. Ce phénomène est certainement sous-estimé dans les aveux et dénombremens car il n'est mentionné que pour seulement sept domaines et une terre seigneuriale. Encore une fois ici, la nature essentiellement cadastrale du document explique ce travers. L'identité des fermiers seigneuriaux reste évidemment obscure, mais le fait que le seigneur Amiot de Vincelotte réserve une des deux maisons sur son domaine « pour loger le fermier » laisse entendre que ceux-ci peuvent venir de l'extérieur de la seigneurie.

D'une manière ou d'une autre, les terres réservées, par l'ampleur de

leur présence, de leur taille, de leur superficie en exploitation et de leurs équipements bâtis, confirment l'idée de départ que les seigneuries constituent des enjeux importants pour les seigneurs. Les caractéristiques générales des domaines notamment font en sorte qu'il est difficile de ne pas y voir une part dominante, voire prépondérante, de ces enjeux.

### Les bâtiments et les terres de services

Dans les descriptions de leurs fiefs, les seigneurs signalent habituellement la présence de terres et de bâtiments dédiés à des fonctions de service particulières et ils en précisent la situation géographique. De telles mentions permettent de compléter notre compréhension du paysage seigneurial laurentien, mais, surtout, elles contribuent à mieux cerner les actions et les interventions du seigneur dans la mise en place d'équipements collectifs. Ces derniers représentent souvent un investissement non négligeable pour les seigneurs, mais ils sont de nature à attirer – et retenir – les censitaires potentiels, donc à contribuer à l'augmentation éventuelle des revenus.

L'élément le plus important à cet égard est certainement le moulin à farine. Dans une société préindustrielle où la très grande majorité de la population vit du travail de la terre, disposer d'un moulin à farine à proximité constitue un avantage certain. Son absence contraint les producteurs agricoles à gaspiller temps et efforts pour apporter leurs grains au moulin le plus proche, ce qui peut représenter parfois une distance considérable. De son côté, le seigneur va vouloir mettre en place le moulin à farine afin de jouir du droit de banalité qui lui en confère le monopole de construction et qui oblige ses censitaires à l'utiliser. Bref, un moulin à farine est un équipement hautement souhaitable pour tous.

On dénombre plus de 80 moulins à farine<sup>28</sup> dans la vallée du Saint-Laurent rurale à l'époque des aveux et dénombrements (VOIR LE TABLEAU À LA PAGE 110). Ils sont répartis entre 55 seigneuries ; la plupart de celles-ci (43/55 = 78,2 %) disposant d'un seul moulin. Une dizaine de maisons (ou

de familles) semble être le seuil minimal justifiant la présence d'un moulin, sauf dans le cas de seigneuries périphériques en aval de Québec, comme les Éboulements sur la rive nord ou Rivière-du-Loup-en-bas, L'Isle-Verte et Trois-Pistoles sur la rive sud de l'estuaire où des seigneurs résidents ont voulu se donner cette commodité. La construction d'un second moulin semble devenir nécessaire quand le nombre de familles dans une seigneurie s'approche de la centaine. La présence de plus de deux moulins est le fait de seigneuries particulièrement peuplées et vastes : Montréal, Beau-pré, l'île d'Orléans et Lauzon. Deux cas d'espèce méritent d'être signalés quant au nombre de moulins à farine. En premier lieu, la présence de deux moulins sur le petit « fief vulgairement dit la terre des Récollets », propriété de l'Hôpital général de Québec, qui l'exploite entièrement comme terre seigneuriale, s'explique par un emplacement exceptionnel. Situés sur la rivière Saint-Charles, ces moulins doivent contribuer à satisfaire les besoins de la forte population rurale vivant dans les alentours de la capitale et notamment dans sa banlieue très bien développée. Tout autre est la situation de la seigneurie de Terrebonne. C'est ici que l'on retrouve le curé Lepage avec ses quatre domaines totalisant plus de 4 000 arpents en superficie, dont 500 en exploitation. De toute évidence, les quatre moulins de sa seigneurie répondent à une autre logique que celle visant à desservir adéquatement les 50 familles de censitaires qui y vivent. Ils s'inscrivent plutôt dans la stratégie de l'abbé-entrepreneur de profiter au maximum des possibilités de commercialisation des grains qui ont fait surface à partir des années 1720<sup>29</sup>.

Les moulins à farine sont le plus souvent situés sur les terres réservées d'une seigneurie (52/86 = 60,5 %), surtout sur le domaine (48), beaucoup plus rarement sur une terre seigneuriale (4). De cette manière, le seigneur est en mesure de pouvoir mieux surveiller (ou faire surveiller...) le meunier et le fonctionnement de cet équipement précieux. Il est indéniable également que les domaines dotés d'un moulin à farine deviennent par le fait même

des centres de services et des pôles d'activités à l'échelle de la seigneurie, et même en dehors si le moulin dessert les populations des fiefs voisins. Cela dit, le moulin à farine, si nécessaire soit-il, n'en demeure pas moins d'un fonctionnement capricieux et il doit être érigé sur un site permettant d'actionner efficacement son mécanisme, qu'il s'agisse de moulin à eau ou à vent. C'est pourquoi il n'a pas toujours été possible de construire le moulin sur le domaine ou sur une terre seigneuriale. Les seigneurs ont eu alors à choisir un emplacement plus approprié. À cet effet, une douzaine de « terres du moulin » ont été délimitées dans l'espace seigneurial. La moitié d'entre elles ne dépassent pas deux arpents de superficie et ne peuvent donc servir à autre chose qu'à recevoir le moulin. La taille des autres terres du moulin est plus grande, mais une seule semble véritablement être utilisée comme terre agricole. Autrement, le moulin peut aussi se retrouver sur une censive qui possède les qualités requises pour son fonctionnement. À Montréal et Laprairie, on utilise la commune à cet effet. Enfin, pour desservir les populations plus éloignées de leur fief, les seigneurs de Montréal et de l'île d'Orléans ont dû faire ériger un moulin sur un arrière-fief. Dans plusieurs seigneuries, on mentionne aussi la présence d'un bâtiment servant au logement du meunier, ce qui ajoute à l'effort d'investissement des seigneurs.

Parmi les équipements collectifs les plus recherchés se trouve tout ce qui entoure le service religieux. Bien que la plupart des questions à ce sujet, et notamment celles qui concernent les frontières paroissiales et l'établissement des cures fixes, ne relèvent pas des seigneurs, les aveux et dénombrements font tout de même mention de la présence de certains éléments constituant les cadres de base de la vie paroissiale dont la mise en place a pu être facilitée par les seigneurs. De la même manière que pour les moulins à farine, on remarque sans surprise que ces éléments tendent à être installés et à se multiplier là où la population est assez importante, et ce, quel que soit le statut du seigneur (VOIR LE TABLEAU À LA PAGE 111). C'est pourquoi ce phénomène ne touche que 48 seigneuries



rurales. La présence d'une simple chapelle en est certainement la première manifestation concrète. On peut même en trouver sur des seigneuries très peu peuplées, comme à Trois-Pistoles. Après le stade de la chapelle vient celui de l'église proprement dite. On en dénombre 46 en 1725. Les presbytères, moins nombreux, semblent représenter une étape subséquente de cette évolution. Il n'y a qu'à Longueuil, par exemple, que le presbytère accompagne une simple chapelle. La mention de cimetières est rare et ne figure jamais hors de la séquence église, presbytère, cimetière. Ce qui retient l'attention surtout est le fait que ces équipements sont souvent installés sur les terres réservées des seigneurs,

27 fois sur un domaine et onze fois sur une terre seigneuriale, soit dans plus de 40 % des cas ( $38/91 = 41,8\%$ ). Cela tend évidemment à accentuer le rôle de ces terres réservées comme centres de services. De son côté, à défaut de les fixer sur son domaine, le seigneur de Contrecoeur a préféré installer ces équipements sur un emplacement lui appartenant. Tout cela semble donc indiquer que les seigneurs (tout comme certains censitaires d'ailleurs) n'ont pas été indifférents aux besoins du service religieux.

Au-delà de ces bâtiments et espaces servant directement au service religieux ou au curé résidant le cas échéant, les aveux et dénombremments recensent dans 30 seigneuries

42 parcelles concédées à la fabrique de la paroisse pour lui servir d'assises foncières. Près de la moitié de ces « terres de la fabrique » ( $19/42 = 45,2\%$ ) accueillent églises, presbytères ou cimetières (en fait, autant que ce que l'on retrouve sur les terres réservées des seigneurs). Contrairement aux terres du moulin, plusieurs terres de la fabrique (16) sont assez grandes pour servir également de terres agricoles. Onze ont plus de 10 arpents en exploitation et cinq dépassent même 20 arpents. Chargées d'aucune redevance pécuniaire, les terres de la fabrique représentent des superficies que le seigneur abandonne à toutes fins utiles pour répondre aux besoins du service religieux.

## RÉPARTITION ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES MOULINS À FARINE DANS LES SEIGNEURIES EN 1725

SEIGNEURS	SEIGNEURIES	MAISONS	MOULINS À FARINE	SITUATION GÉOGRAPHIQUE					
				DS	TS	TM	TC	CS	AF
Ecclésiastiques	Montréal	701	12	3	1	4	3		1
	Beaupré	202	6	1		4		1	
	Île Jésus	92	2	2					
	Laprairie*	85	2			[1]	1		
	Batiscan	74	2	1		1			
	Récollets	1	2			2			
	Saint-Augustin	160	1	1					
	Notre-Dame-des-Anges	102	1	1					
	Saint-Ignace	49	1			1			
	Saint-Sulpice	94	1			1			
	La Durantaye – Saint-Vallier	74	1					1	
	Saint-Gabriel	47	1					1	
	Cap-de-la-Madeleine	22	1	1					
Nobles	Boucherville	109	2			2			
	Neuville	80	2	1				1	
	Verchères (1 – 2)	20	2	2					
	Rivière-du-Sud	110	1	1					
	Sorel	79	1	1					
	Saint-Ours	77	1	1					
	Lotbinière	50	1	1					
	Lachenaie	48	1	1					
	Longueuil	47	1	1					
	Bellechasse	47	1						1
	Beaumont	44	1						1
	Champlain	43	1	1					
	Rivière-Ouelle	33	1						1
	Tilly	28	1						1
	Varenes	25	1	1					
	La Pocatière	25	1	1					
	Lavaltrie	22	1						1
	La Chevrotière	18	1						1
	Chambly	17	1	1					
	Deschambault	15	1	1					
Sainte-Anne – La Pérade	13	1				1			
Simblin	12	1	1						
Tonnancour	8	1	1						
Fonctionnaires	Saint-Pierre-les-Becquets	5	1	1					
Marchands	Île d'Orléans	280	4	0	0	1		2	1
	Lauzon	81	3	3					
	Kamouraska	31	1	1					
	Île Perrot	26	1	1					
	Vincelot	25	1	1					
	Dautré	6	1	1					
	Île des Hérons	1	1	1					
Habitants	Terrebonne	50	4	4					
	Saint-François-Crevier	29	1	1					
	Cap-de-la-Trinité	22	1	1					
	Grondines	20	1	1					
	Pointe-aux-Écureuils (Bélair)	19	1			1			
	Baie-Saint-Antoine	17	1	1					
	Les Éboulements	6	1	1					
	Gamache	3	1	1					
	Rivière-du-Loup-en-bas	1	1	1					
	L'Isle-Verte	1	1	1					
Trois-Pistoles	1	1	1						
TOTAL	55 SEIGNEURIES		86	48	4	16	4	12	2

DS: domaine seigneurial; TS: terre seigneuriale; TM: terre du moulin; TC: terre de la commune; CS: censive; AF: arrière-fief.

\*Les informations relatives aux moulins à farine de Laprairie proviennent de Louis Lavallée, *La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760. Étude d'histoire sociale*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1992, p. 88.

RÉPARTITION ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES BÂTIMENTS ET ESPACES  
POUR LES BESOINS DU SERVICE RELIGIEUX DANS LES SEIGNEURIES EN 1725

SEIGNEURS	SEIGNEURIES	MAISONS	ÉG	CH	PR	CI	TF	SITUATION GÉOGRAPHIQUE (ÉG,CH,PR,CI)				
								DS	TS	TF	CS	ES
<b>Ecclesiastiques</b>	Montréal	701	8	1	6	1	7	2	5	9		
	Beaupré	202	5	2	2	1	2	4		1	5	
	Saint-Augustin	160					1					
	Saint-Sulpice	94	1		1				2			
	Île Jésus	92	1					1				
	Batiscan	74	1		1	1	1			3		
	La Durantaye – Saint-Vallier	74	1								1	
	Saint-Gabriel	47	1				1			1		
	Sillery	46		1				1				
	Cap-de-la-Madeleine	22	1		1		2			2		
	Rivière-du-Loup-en-haut	18					1					
	Île aux Coudres	17	1				1			1		
	Lac-des-Deux-Montagnes	2+100 cabanes	1						1			
	Île aux Oies	2		1					1			
	Récollets	1	1						1			
	Sault-Saint-Louis	1	1						1			
<b>Nobles</b>	Rivière-du-Sud	110	1				1				1	
	Boucherville	109	1		1	1	1			3		
	La Durantaye – Saint-Michel	106	1		1		1			2		
	Neuville	80	1		1			2				
	Sorel	79	1		1			2				
	Saint-Ours	77					1					
	Lotbinière	50	1		1		1	2				
	Longueuil	47		1	1			2				
	Bellechasse	47	1				1				1	
	Champlain	43	1		1		1	2				
	Contrecoeur	39	1		1	1	1					3
	Saint-Denis	39					1					
	Repentigny	34	1		1		2			2		
	Rivière-Ouelle	33	1		1		1			2		
	Vaudreuil	33					1					
	Varennes	25	1					1				
	La Pocatière	25	1					1				
	Lavaltrie	22		1			1	1				
	Bécancour	21	1					1				
	La Chevroitière	18		1				1				
Deschambault	15					1						
Sainte-Anne – La Pérade	13					2						
Aulnaies*	?					1						
<b>Fonctionnaires</b>												
<b>Marchands</b>	Île d'Orléans	280	4		4	2	3			8	2	
	Berthier	32					1					
	Maskinongé-Est	18					1					
<b>Habitants</b>	Terrebonne	50	1		1			2				
	Saint-François-Crevier	29	1				1			1		
	Île-Dupas-et-du-Chicot	25	1		1		1			2		
	Grondines	20	1		1	1	1			3		
	Grosbois-Est	16	1					1				
	Trois-Pistoles	1		1				1				
<b>TOTAL</b>	<b>48 SEIGNEURIES</b>		<b>46</b>	<b>9</b>	<b>28</b>	<b>8</b>	<b>42</b>	<b>27</b>	<b>11</b>	<b>40</b>	<b>10</b>	<b>3</b>

\* Seigneurie sans aveu et dénombrement; existence de la TF connue par des sources indirectes.

ÉG:église; CH: chapelle; PR: presbytère; CI: cimetière; TF: terre de la Fabrique; DS: domaine seigneurial; TS: terre seigneuriale; TF: terre de la Fabrique; CS: censive; ES: emplacement.



Les communes sont un autre type d'espace que les seigneurs mettent à la disposition de leurs censitaires (ou de certains d'entre eux) bien que, dans ce cas-ci, cela ne soit pas à titre gratuit. On a déjà vu précédemment que les communes étaient peu répandues dans la vallée du Saint-Laurent. Concentrées surtout à l'extrémité ouest du lac Saint-Pierre et sur la rive sud à Montréal, il semble bien que c'est le milieu naturel et particulièrement les nombreuses îles et îlets qu'on y retrouve qui ont incité les seigneurs à délimiter des terres de la commune. Ailleurs, des seigneurs ont cherché à les systématiser comme les Jésuites au centre du trait carré de leurs villages

de Charlesbourg et de Bourg-Royal à Notre-Dame-des-anges, et les Sulpiciens qui les utilisent comme ligne de partage entre les rangs doubles de plusieurs côtes de l'intérieur de l'île de Montréal. À cet égard, les communes existent autant dans leur fonction de service que comme des gestes d'aménagement du territoire.

Les aveux et dénombrements recensent 36 terres de la commune dans le monde rural laurentien dont près de la moitié sur l'île de Montréal. En examinant attentivement ces documents, on remarque toutefois que treize seigneuries où l'on ne mentionne pas de commune comportent malgré tout le paiement de redevances à ce chapitre.

Pour expliquer cette apparente anomalie, il faut d'abord comprendre que la plupart de ces seigneuries sont voisines de celles qui se trouvent dans la zone privilégiée décrite ci-dessus. Ou bien les seigneurs n'ont pas précisé où se trouvaient leurs communes (en raison peut-être de la multitude de petits îlets plus ou moins formellement identifiés), ou bien les censitaires utilisent à cet effet des terres seigneuriales qui disposent de l'espace suffisant (par exemple, à Longueuil, se trouvent des superficies en pacage sur l'île Sainte-Hélène), ou bien les seigneurs ont convenu avec leurs voisins de partager informellement leurs communes (c'est assurément le cas pour la seigneurie

## RÉPARTITION DES COMMUNES DANS LES SEIGNEURIES EN 1725

SEIGNEURS	SEIGNEURIES	Maisons	Communes
<b>Ecclésiastiques</b>	Montréal	701	15
	Notre-Dame-des-Anges	102	3
	Laprairie	85	1
	Rivière-du-Loup-en-haut	18	1
<b>Nobles</b>	Boucherville	109	3
	Sorel	79	1
	Contrecoeur	39	1
	Verchères (1/2)	20	1
	Châteauguay	15	1
	Simblin	12	1
	Dutort*	?	1
<b>Fonctionnaires</b>			
<b>Marchands</b>	Berthier	32	1
	Maskinongé-Est	18	1
<b>Habitants</b>	Lussodière	2	2
	Île-Dupas-et-du-Chicot	25	1
	Cap-de-la-Trinité	22	1
	Sainte-Anne - Chorel	20	1
<b>TOTAL</b>	18 SEIGNEURIES		<b>36</b>

\* seigneurie sans aveu et dénombrement. L'existence de la commune est connue par des sources indirectes.

de Muy, détachée de Boucherville plusieurs années après l'installation des censitaires). Cette dernière éventualité se retrouve aussi dans la région de Sainte-Anne-de-la-Pérade à l'extrémité est du gouvernement de Trois-Rivières. Là, la commune a toujours occupé toute la devanture du fief initial de Sainte-Anne. Après le partage, il semble évident que les censitaires des deux parties vont avoir accès à la commune, tout comme, apparemment, les habitants du fief de Tariou situé derrière et, pourquoi pas, ceux du petit fief de Sainte-Marie, voisin immédiat à l'ouest. La vérification de ces hypothèses reste un chantier ouvert.

Les aveux et dénombrements s'attachent également à relever la présence des moulins à scie dans les seigneuries. Au nombre de 28 en 1725, les moulins à scie doivent être considérés comme des bâtiments de service importants pour la communauté paysanne, en tout cas dans les seigneuries bien peuplées. Les moulins à scie situés en périphérie ont possiblement une fonction plus économique d'exploitation de la ressource ligneuse à une époque où les possibilités d'exportation semblent plus prometteuses qu'auparavant. Se trouvant plus souvent sur des censives que sur les terres réservées du seigneur, les moulins à scie peuvent être des initiatives non seigneuriales

qui restent toutefois assujetties au monopole des seigneurs à l'égard des usages du pouvoir d'eau sur leurs fiefs. Notons la particularité de la terre du moulin de la seigneurie de Pointe-aux-Écureuils, la seule à accueillir à la fois un moulin à farine et un moulin à scie.

Enfin, en plus des bâtiments à l'usage du seigneur et des équipements que l'on vient de passer en revue, les domaines contiennent aussi parfois des constructions qui assurent la sécurité collective. C'est certainement le cas des forts que l'on retrouve dans les environs de Montréal et qui sont des vestiges de la conjoncture militaire des débuts du siècle.





Les bâtiments et les terres de services occupent une place non négligeable dans les seigneuries rurales de la vallée du Saint-Laurent. Leur présence est largement conditionnée par les besoins des populations rurales en croissance et représente des progrès importants par rapport à la situation des fiefs au début de leur développement. Dans ce processus, les seigneurs ont voulu jouer un rôle actif qui ressort clairement de leurs efforts à doter leurs domaines des principaux équipements nécessaires à leurs censitaires.

#### Les redevances et les revenus

Dans la description de chacune des terres de la mouvance de leurs fiefs,

immédiatement après l'identité du censitaire et les dimensions de la censive, les seigneurs n'ont pas manqué de préciser les redevances qui y sont rattachées. Ces informations sont précieuses pour qui veut examiner la dimension économique et financière de l'enjeu que peut représenter la seigneurie pour son détenteur.

D'abord et surtout, les aveux et dénombrements rapportent les montants des cens et rentes. À ce chapitre, l'exhaustivité est remarquable : ces deux redevances complémentaires sont indiquées implacablement pour à peu près toutes les censives décrites. En effet, les omissions sont rares et se trouvent souvent à la fin d'une lon-

gue séquence de censives similaires dans une même ligne de peuplement. Elles semblent relever davantage de l'oubli (ou de la lassitude du personnel de l'intendant !) que d'une absence comme telle de redevances de cette nature. D'ailleurs, il existe des exemples de censives exemptes de cens et rentes, ce qui est toujours signalé clairement dans les documents.

Il n'en est pas de même pour les autres redevances qui figurent de façon variable selon les seigneuries. Par exemple, les prélèvements touchant le droit de pêche (le onzième poisson, mais pas toujours) ne sont mentionnés que dans les aveux et dénombrements de six seigneuries. Les

## RÉPARTITION ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES MOULINS À SCIE DANS LES SEIGNEURIES EN 1725

SEIGNEURS	SEIGNEURIES	MAISONS	MOULINS À SCIE	SITUATION GÉOGRAPHIQUE				
				DS	TS	TM	CS	AF
<b>Ecclésiastiques</b>	Montréal	701	7	1			6	
	Saint-Augustin	160	2	1			1	
	Notre-Dame-des-Anges	102	2					2
	Beaupré	202	1	1				
	Laprairie	85	1				1	
<b>Nobles</b>	Rivière-du-Sud	110	1	1				
	Neuville	80	1				1	
	Saint-Ours	77	2				2	
	Lotbinière	50	1				1	
	Beaumont	44	1				1	
	Chambly	17	1				1	
<b>Fonctionnaires</b>								
<b>Marchands</b>	Île d'Orléans	280	1				1	
	Berthier	32	1		1			
	Dautré	6	1	1				
	Saint-Charles-d'Yamaska	1	1	1				
<b>Habitants</b>	Terrebonne	50	1	1				
	Pointe-aux-Écureuils (Bélair)	19	1			1		
	Les Éboulements	6	1		1			
	L'Isle-Verte	1	1	1				
<b>TOTAL</b>	19 SEIGNEURIES		<b>28</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>2</b>

DS: domaine seigneurial; TS:terre seigneuriale; TM:terre du moulin  
CS:censive; AF:arrière-fief.

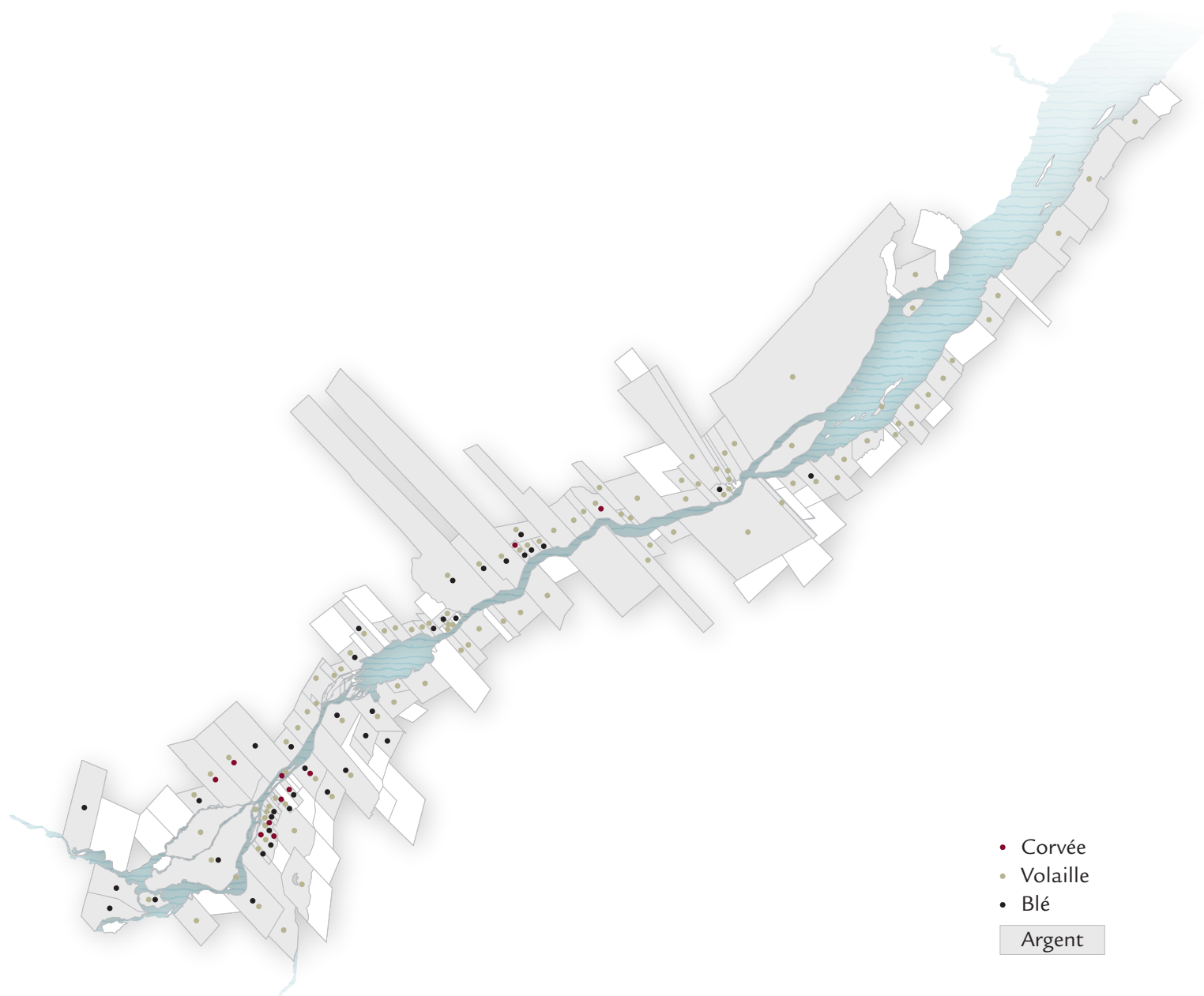
redevances liées au droit de commune sont signalées pour 26 seigneuries, incluant treize fiefs qui n'ont apparemment pas de commune (voir la discussion à ce propos ci-dessus) et excluant des cas de présence attestée de communes, comme Montréal qui n'en compte pas moins de 15. Pourtant, ailleurs, des droits d'application strictement locale, comme le droit de place au village à Varennes, de même que des redevances sous forme de messes (essentiellement envers des terres de la fabrique) sont explicitement cités.

Que faire de tout cela? De toute évidence, les aveux et dénombrements ne constituent pas le meilleur docu-

ment pour connaître l'ensemble des droits et des redevances. À ce sujet, les actes de concession des censives paraissent convenir davantage. Manifestement, les seigneurs ont voulu indiquer dans leurs aveux et dénombrements les principales redevances à payer annuellement, soit le cens et les rentes, assorties de certaines autres qui sont effectivement à charge pour les censitaires et varient selon les cas. Il n'est pas exclu non plus que la formulation d'un montant global relatif apparemment aux seuls cens et rentes ait rassemblé l'ensemble de la charge pécuniaire de toutes les redevances, ce qui semble être le cas d'un certain nombre de seigneuries (8) en

ce qui concerne notamment le droit de commune<sup>30</sup>.

Malgré l'imperfection de la source, il reste que les aveux et dénombrements permettent de considérer certaines dimensions des redevances pesant sur les censives et, en premier lieu, la nature des paiements. À une exception près, le paiement des redevances comporte toujours le versement d'une somme d'argent. Cependant, rares sont les cas (4) où seul l'argent est impliqué. Pour plus de la moitié des seigneuries, les paiements se font en argent et en volailles (surtout des chapons) auxquels s'ajoute le blé à l'occasion. Ces deux formules de paiement rejoignent plus des trois quarts



des seigneuries rurales avec censives de 1725 ( $98/130 = 75,4\%$ ). Les autres arrangements relatifs au paiement ne touchent qu'un petit nombre de seigneuries, mais ils ne sont pas pour autant inintéressants. On remarque en effet que seuls de l'argent et du blé sont demandés pour sept seigneuries dont la plupart se distinguent par le caractère récent de leur occupation, soit à l'ouest de Montréal (3) soit dans le Richelieu (2). Le chapon serait-il donc en voie de devenir un vestige du XVII<sup>e</sup> siècle? Surtout, on constate à quel point les journées de corvée

sont peu présentes dans l'ensemble des redevances. Elles ne figurent que dans onze aveux et dénombrements et, dans sept cas, ces journées de corvée sont liées directement au droit de commune (dont six fois sur la rive sud de Montréal). À Portneuf, elles sont associées plutôt au droit de pêche. Il ne reste donc que trois seigneuries pour lesquelles les titulaires auraient imposé un droit de corvée à leurs censitaires. De toute évidence, les aveux et dénombrements ne donnent pas l'impression que les censitaires ont été corvéables à l'excès.

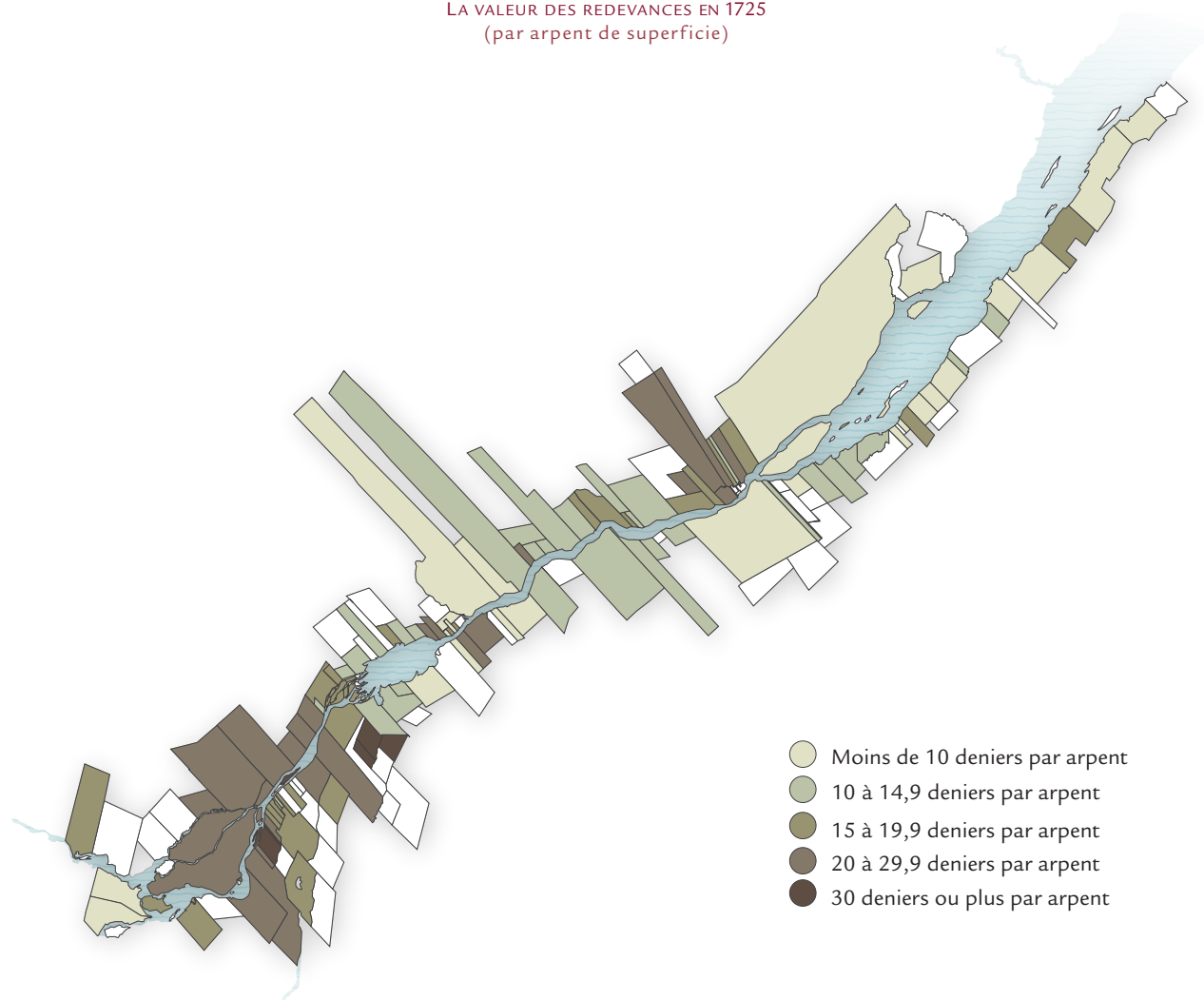
Afin de relativiser et de comparer le poids des redevances, nous avons ramené l'ensemble de celles-ci sous une forme monétaire commune (le denier) que nous avons ensuite reportée sur une échelle uniforme (l'arpent en superficie). Cet exercice montre que le gouvernement de Montréal est celui où les redevances sont les plus lourdes. Les redevances de la très grande majorité des seigneuries montréalaises ont une valeur d'au moins 15 deniers par arpent de superficie. C'est tout le contraire de la situation dans les gouvernements de Trois-Rivières et de

## RÉPARTITION DES SEIGNEURIES SELON LA NATURE DU PAIEMENT DES REDEVANCES EN 1725

NATURE DES PAIEMENTS	Nombre de seigneuries avec censives	%	SEIGNEURIE	STATUT DU SEIGNEUR	RÉGION
<b>Argent seulement</b>	4	3,1	Île aux Ruaux	ecclésiastique	Côte-du-Sud
			Saint-Pierre	habitant	Richelieu
			Kamouraska	marchand	Côte-du-Sud
			Lotbinière	noble	Rive Sud Québec
<b>Argent et volaille(s)</b>	75	57,7			
<b>Argent, volaille(s) et blé</b>	23	17,7			
<b>Argent, volaille(s), blé et corvée</b>	5	3,8	Muy	noble	Rive Sud Montréal
			Contrecœur	noble	Rive Sud Montréal
			Sainte-Marie	marchand	Rive N-E Trois-Rivières
			Boucherville	noble	Rive Sud Montréal
			Simblin	noble	Rive Sud Montréal
<b>Argent, volaille(s) et corvée</b>	5	3,8	Portneuf	noble	Rive Nord Québec
			Îles Bouchard	noble	Rive Nord Montréal
			Repentigny	noble	Rive Nord Montréal
			Lachenaie	noble	Rive Nord Montréal
			Varennes	noble	Rive Sud Montréal
<b>Argent et blé</b>	7	5,4	Île Saint-Christophe	ecclésiastique	Rive N-E Trois-Rivières
			Argenteuil (D'Ailleboust)	noble	Ouest Montréal
			Soulanges	noble	Ouest Montréal
			Vaudreuil	noble	Ouest Montréal
			Saint-Sulpice	ecclésiastique	Rive Nord Montréal
			Bonsecours – Fèzeret	marchand	Richelieu
			Bourgmarie	marchand	Richelieu
<b>Argent, blé et corvée</b>	1	0,8	Verchères	noble	Rive Sud Montréal
<b>Volaille(s) et blé</b>	1	0,8	Boucher	noble	Rive N-E Trois-Rivières
<b>Données manquantes*</b>	9	6,9			
<b>TOTAL</b>	<b>130</b>	<b>100</b>			

\* Seigneuries avec occupation en censive mais sans aveu.

LA VALEUR DES REDEVANCES EN 1725  
(par arpent de superficie)



Québec. Et il n'y a que dans le gouvernement de Montréal que l'on retrouve des valeurs dépassant 30 deniers. Les raisons de ce contraste semblent provenir de deux facteurs : d'une part, la taille plus modeste des censives qui y sont concédées et, d'autre part, la concentration de l'exigence de fournir des journées de corvée. Pour un même taux de redevances par arpent de front, les seigneurs du gouvernement de Montréal risquent en effet de concéder une parcelle plus petite qu'ailleurs dans la vallée du Saint-Laurent. Si jamais la taille de la concession est similaire, il y a fort à parier que le taux de redevances sera plus élevé dans le gouvernement de Montréal.

De plus, comme c'est là où les journées de corvée sont les plus courantes, on comprend que cette exigence, estimée à 30 sols par jour (soit le prix d'une journée de travail à l'époque), ajoute considérablement au poids des redevances. Rien ne permet de penser que cette situation résulte de l'action d'un groupe de seigneurs plutôt qu'un autre. Il semble bien que l'on soit plutôt en présence d'une prise en compte plus calculée de l'espace dans cette région qui réunit, on le sait, des qualités supérieures de terroir.

Les montants totaux des redevances consignées dans les aveux et dénombremments permettent enfin d'en arriver à une certaine estimation du revenu

seigneurial. Le résultat obtenu est nécessairement moindre que le revenu seigneurial global qui inclut, en plus des redevances foncières proprement dites, des sources de revenus fondamentales comme la banalité ou les lods et ventes, dont ne parlent pas les aveux et dénombremments. Aussi, cette part estimée du revenu seigneurial tiré des redevances foncières constitue seulement un revenu potentiel puisqu'il reste à le percevoir. Or, les censitaires ne sont pas bons payeurs, comme le démontrent les principales monographies seigneuriales qui ont vérifié la chose... Quoiqu'il en soit, les données disponibles fournissent un ordre de grandeur des possibilités

RÉPARTITION DES SEIGNEURIES SELON LA VALEUR DES REDEVANCES EN 1725  
(par arpent de superficie)

GOUVERNEMENTS ET RÉGIONS	DENIERS PAR ARPENT DE SUPERFICIE					DONNÉES MANQUANTES*	TOTAL
	Moins de 10	10 à 14,9	15 à 19,9	20 à 29,9	30 et plus		

GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL

Ouest	2	0	2	0	0	0	4
Rive Nord	0	1	2	7	1	0	11
Centre	0	0	0	2	0	0	2
Rive Sud	0	1	5	7	2	1	16
Richelieu	0	1	4	1	2	0	8
TOTAL	2	3	13	17	5	1	41

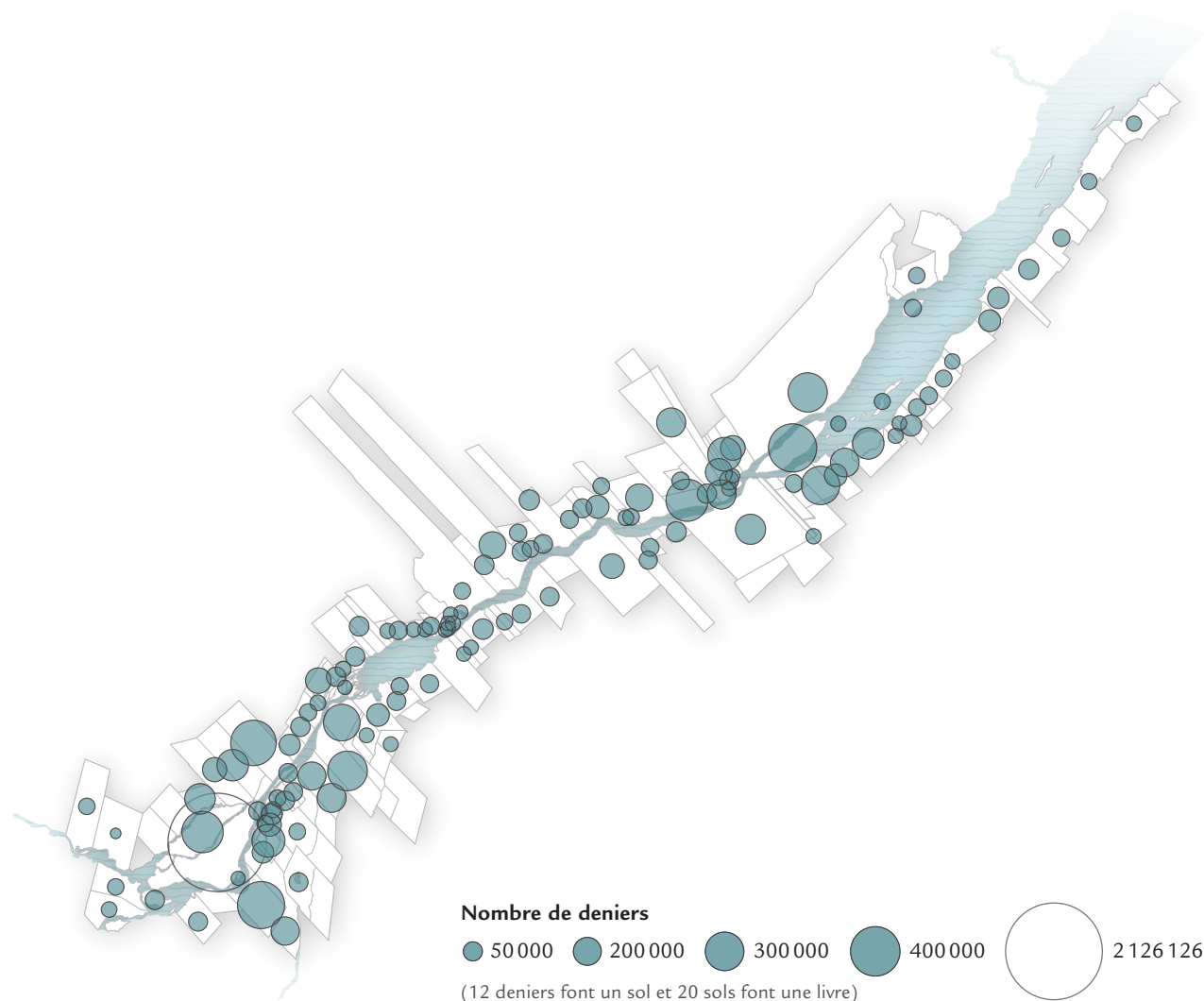
GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES

Rive Nord-Ouest		5	1	2		0	8
Rive Nord-Est	5	5	2	1		0	13
Rive Sud	4	4	0	2		2	12
TOTAL	9	14	3	5	0	2	33

GOUVERNEMENT DE QUÉBEC

Rive Nord	0	5	4	1		0	10
Québec (environs)	0	1	3	5		0	9
Beaupré-Orléans	4	0	0	0		0	4
Rive Sud	1	4	0	0		2	7
Côte-du-Sud	9	8	2	0		4	23
Bas-Saint-Laurent	3	0	0	0		0	3
TOTAL	17	18	9	6	0	6	56
TOTAL DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT	28	35	25	28	5	9	130

\* Seigneuries avec occupation en censive mais sans aveu.



de retour qu'un seigneur peut espérer tirer de ses propriétés seigneuriales, qu'il s'agisse d'une seigneurie unique ou d'un ensemble seigneurial.

Sans surprise, on constate que les seigneurs qui pourront profiter des plus gros revenus provenant des redevances foncières sont les institutions ecclésiastiques et la noblesse disposant d'ensembles seigneuriaux. Seul le marchand Guillaume Gaillard, seigneur de l'île d'Orléans, se trouve avec eux dans la catégorie des revenus supérieurs à 1 000 livres. Évidemment, les Sulpiciens font figure d'exception avec des

revenus estimés à plus de 10 000 livres dont la majeure partie provient bien entendu des censitaires de l'île de Montréal. Les Jésuites et le Séminaire de Québec les suivent avec respectivement 4936 et 2635 livres. Ces trois importants seigneurs ecclésiastiques semblent ainsi en mesure de pouvoir retirer des sommes considérables pour appuyer leurs œuvres. Pour un grand nombre de seigneurs toutefois, les revenus ne dépasseront pas 500 livres et, pour les seigneurs fonctionnaires et habitants (sauf le curé Lepage), il s'agira même du maximum possible.

Les montants en cause s'apparentent donc davantage à un revenu d'appoint pour les nombreux seigneurs qui ont une occupation ailleurs. Pour ceux qui résident sur leur seigneurie, ces revenus ne risquent pas de les enrichir, mais ils se situent le plus souvent à un niveau qui les met à l'abri des mauvais coups du sort. Dans tous les cas, les seigneurs de 1725 doivent avoir à l'esprit que la perspective de retirer davantage passe par la poursuite du peuplement et du développement de leurs fiefs.

Au terme de cet examen du rapport entre les seigneurs et leurs seigneu-

RÉPARTITION DES SEIGNEURIES UNIQUES ET DES ENSEMBLES SEIGNEURIAUX EN 1725 SELON LE REVENU SEIGNEURIAL ESTIMÉ  
TIRÉ DES REDEVANCES ET SELON LE STATUT DU SEIGNEUR

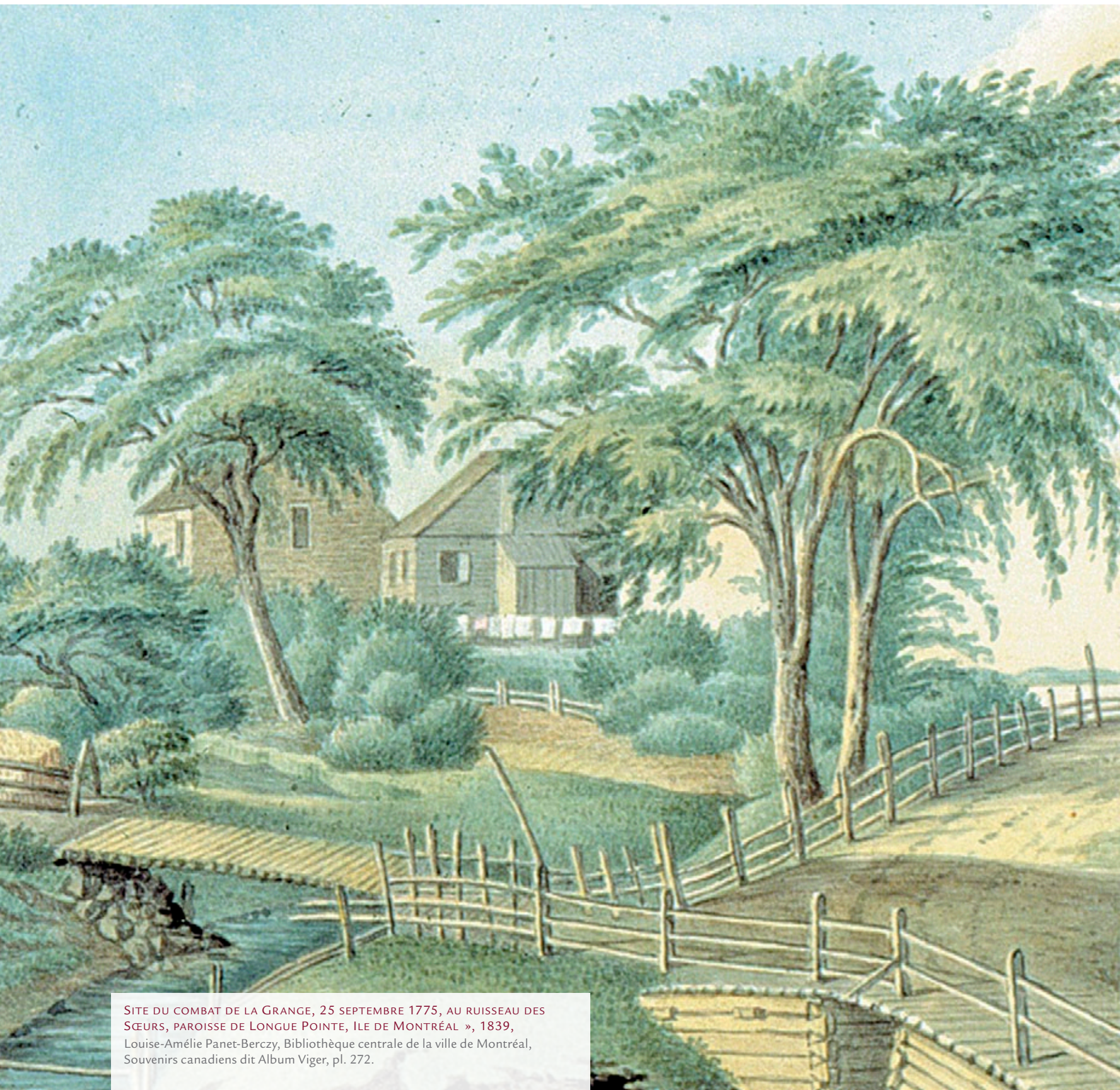
COMPOSITION DE LA PROPRIÉTÉ SEIGNEURIALE	SEIGNEURS	REVENU EN LIVRES								TOTAL	
		0	moins de 100	100-499	500-999	1000-2499	2500-4999	5000-9999	Plus de 10000		Données manquantes*
<b>Seigneuries uniques</b>	Ecclésiastiques										0
	Nobles	4	4	8	2	0				3	21
	Fonctionnaires	6	0	1	0	0				2	9
	Marchands	1	0	4	2	1				0	8
	Habitants	10	10	9	0	0				2	31
<b>TOTAL</b>		<b>21</b>	<b>14</b>	<b>22</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>69</b>
<b>Ensembles seigneuriaux</b>	Ecclésiastiques	1	0	3	0	1	2		1		8
	Nobles	4	7	13	3	7	0		0		34
	Fonctionnaires	0	0	1	0	0	0		0		1
	Marchands	0	1	4	0	0	0		0		5
	Habitants	0	1	1	1	0	0		0		3
<b>TOTAL</b>		<b>5</b>	<b>9</b>	<b>22</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>51</b>

ries, on doit convenir que ce n'est pas l'indifférence qui anime les détenteurs des fiefs laurentiens. De toute évidence, la grande majorité des seigneurs n'a pas voulu se cantonner dans l'inaction après avoir reçu ou acquis une ou des seigneuries. Au contraire, on a plutôt vu à l'œuvre des institutions et des individus qui ont cherché à ajouter une valeur véritable à leur propriété en s'y réservant d'abord des morceaux de choix, domaines dont ils ont fait le plus souvent des exploitations agricoles de qualité supérieure, et ce, à tous les points de vue. De plus, dans bien des

seigneuries, ces domaines ont même constitué des centres de services et d'activités qui mettent en relief les aspirations seigneuriales de jouer un rôle déterminant dans l'aménagement et le développement de leur propriété en fief. Évidemment, les seigneurs ont agi selon leurs ressources et les circonstances socioéconomiques qui leur sont propres. Un seigneur habitant n'a pas les mêmes besoins qu'un seigneur fonctionnaire vivant en ville et il ne dispose pas non plus des capacités d'investissement d'un marchand. Cependant, considérant la notion d'enjeu, il semble

bien que les efforts des seigneurs, à quelque échelle que ce soit, démontrent leurs intentions de ne pas être de simple figurant, mais bien des acteurs clés dans le processus d'emprise au sol. Certes, les revenus sont encore un élément incertain pour plusieurs en 1725, mais la conjoncture commerciale prometteuse qui s'installe à ce moment et qui incite à poursuivre les défrichements et à augmenter la production, couplée à l'importance du front pionnier qui ne cesse de s'étendre à cette époque, laisse présager assurément des jours meilleurs sous ce rapport.





SITE DU COMBAT DE LA GRANGE, 25 SEPTEMBRE 1775, AU RUISSEAU DES  
SŒURS, PAROISSE DE LONGUE POINTE, ILE DE MONTRÉAL », 1839,  
Louise-Amélie Panet-Berczy, Bibliothèque centrale de la ville de Montréal,  
Souvenirs canadiens dit Album Viger, pl. 272.

## NOTES

26. Cela rejoint ce que démontre éloquemment Benoît Grenier dans *Seigneurs campagnards de la Nouvelle France : présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, chapitre 1.

27. Le trio maison, grange et étable (MGÉt) est la caractéristique minimale courante de ce que l'on appelle les « exploitations constituées ». À ce sujet, voir le chapitre suivant sur les censitaires.

28. Les aveux et dénombrements parlent de 84 moulins à farine. Ils n'en relèvent aucun dans la seigneurie jésuite de Laprairie-de-la-Madeleine où, pourtant, Louis Lavallée en signale deux dans sa monographie seigneuriale (*La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760. Étude d'histoire sociale*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1992, p. 88). La validité de la référence nous oblige à corriger la donnée de notre document de base et de porter à 86 le nombre de moulins à farine. L'explication possible de cette omission se situe peut-être dans le fait que le premier moulin, construit sur la terre de la commune, est situé près du fort où se trouve le village de Laprairie. Or, ce village n'est pas décrit dans les aveux et dénombrements. Se pourrait-il que toute la zone près du fort ait été touchée par cet oubli ? Pour ce qui est du second moulin, plus récent, il est situé dans la côte Sainte-Catherine, à la frontière avec le fief-mission du Sault-Saint-Louis, côte qui n'est pas non plus décrite dans les aveux et dénombrements.

29. Solange De Blois, « Les moulins de Terrebonne (1720-1775) ou les hauts et les bas d'une entreprise seigneuriale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 51, 1 (été 1997) : 39-70.

30. C'est ce que remarque aussi Louise Dechêne pour Montréal où, notamment, les redevances relatives au droit de commune sont incluses dans le cens (*Habitants et marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Plon, 1974, p. 250).

### Sources originales, imprimées et instruments de recherche

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), Fonds Intendants (E1), Série Papier terrier du Domaine (S4), Sous-série Aveux et dénombrements (SS3).

Bibliothèque nationale de France, Paris, Département des cartes et plans, Service hydrographique de la Marine, portefeuille 127,2, Cartes levées en l'année 1709 par les ordres de Monseigneur le comte de Ponchartrain, commandeur des ordres du roy, ministre et secrétaire d'état par le S. Catalogne, lieutenant des troupes, et dressée par Jean Bt. Decouagne; Gédéon de Catalogne et Jean-Baptiste de Couagne, Cliché.

BOUCHETTE, Joseph. *Description topographique de la province du Bas Canada [...]*. Londres, W. Faden, 1815. 664 p.

BOUFFARD, Jean. *Traité du domaine*. Québec, Le Soleil, 1921. 231 p.

[CATALOGNE]. « Mémoire de Gédéon de Catalogne sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, les Trois-Rivières et Montréal ». *Bulletin des recherches historiques*, XXI (1915) : 257-269, 289-302, 321-335.

COURVILLE, Serge, et Serge LABRECQUE (avec la collaboration de Jacques Fortin). *Seigneuries et fiefs du Québec: nomenclature et cartographie*. Québec, CELAT / Commission de toponymie, 1988. 202 p.

MATHIEU, Jacques, et Alain LABERGE, dir. *L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent: les aveux et dénombrements, 1723-1745*. Québec, Septentrion, 2002(1991). 416 p.

QUÉBEC (Assemblée législative). *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, demandés par une adresse de l'Assemblée législative, 1851*. Québec, Fréchette, 1852.

ROY, Pierre-Georges. *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, Fois et hommages et Aveux et dénombrements conservés aux Archives de la Province de Québec*. Beauceville, L'Éclairer, 1927. 7 vol.

### Études et contributions en histoire rurale de la vallée du Saint-Laurent sous le Régime français

BÉAUR, Gérard, Christian DESSUREAULT et Joseph GOY, dir. *Familles, terre, marchés. Logiques économiques et stratégies dans les milieux ruraux (xvii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles)*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004. 278 p.

BEAUREGARD, Yves, Alain LABERGE et autres. « Famille, parenté et colonisation en Nouvelle-France ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 39, 3 (hiver 1986) : 391-405.

BEUTLER, Corinne. « Le rôle du blé à Montréal sous le régime seigneurial ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 36, n° 2 (septembre 1982), p. 241-262.

BEUTLER, Corinne. « Les moulins à farine du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal (1658-1840) : essai d'analyse économique d'une prérogative du régime seigneurial », *Communications historiques - Historical Papers*, 1983, p. 184-207.

BLANCHARD, Raoul. *L'Est du Canada français, « Province de Québec »*, Montréal, Beauchemin, 1935.

\_\_\_\_\_. *Le Centre du Canada français, « Province de Québec »*. Montréal, Beauchemin, 1947.

\_\_\_\_\_. *L'Ouest du Canada français*. Montréal, Beauchemin, 1953.

BOUCHARD, Gérard. « Les systèmes de transmission des avoirs familiaux et le cycle de la société rurale au Québec, du xvii<sup>e</sup> au xx<sup>e</sup> siècle ». *Histoire sociale/Social History*, XVI, 31 (mai 1983) : 35-60.

BOUCHARD, Gérard. « Sur la reproduction familiale en milieu rural: systèmes ouverts et systèmes clos ». *Recherches sociographiques*, XXVIII, 2-3 (1987) : 229-251.

BOUCHARD, Gérard, et Joseph GOY, dir. *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (17<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle)*. Actes du colloque d'histoire comparée Québec-France (Montréal, février 1990). Chicoutimi et Paris, Centre interuniversitaire SOREP et École des hautes études en sciences sociales, 1990. 388 p.

BOUCHARD, Gérard. « L'historiographie du Québec rural et la problématique nord-américaine avant la Révolution tranquille. Étude d'un refus ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 44, 2 (automne 1990) : 199-222.

BOUCHARD, Gérard, John A. DICKINSON et Joseph GOY, dir. *Les exclus de la terre en France et au Québec, xvii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles: la reproduction familiale dans la différence*. Sillery, Septentrion, 1998. 336 p.

BONNAIN, Rolande, Gérard BOUCHARD et Joseph GOY, dir. *Transmettre, hériter, succéder: la reproduction familiale en milieu rural, France-Québec, xviii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles*. Lyon et Paris, Presses universitaires de Lyon et École des hautes études en sciences sociales, 1992. 433 p.

CANTARA, François. « Les routes à Sillery sous le Régime français ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 49, 4 (printemps 1996) : 551-566.

COATES, Colin M. *Les transformations du paysage et de la société au Québec sous le régime seigneurial*. Québec, Septentrion, 2003. 261 p.

COURVILLE, Serge. « L'habitant canadien et le système seigneurial, 1627-1854 ». Thèse de doctorat (géographie), Université de Montréal, 1979. 409 p.

COURVILLE, Serge. « Contribution à l'étude de l'origine du rang au Québec: la politique spatiale des Cent-Associés ». *Cahiers de géographie du Québec*, 25, 65 (septembre 1981) : 197-236.

COURVILLE, Serge. « Espace, territoire et culture en Nouvelle-France: une vision géographique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, n° 3 (décembre 1983), p. 417-429.

COURVILLE, Serge. *Entre ville et campagne: l'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada*. Québec, PUL, 1990. 335 p.

COURVILLE, Serge, dir. *Population et territoire*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1996. 182 p.

COURVILLE, Serge. *Le Québec: genèses et mutations du territoire. Synthèse de géographie historique*. Québec, PUL, 2000. 508 p.

- COURVILLE, Serge, et Normand SÉGUIN, dir. *La paroisse*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval et Fonds Gérard-Dion, 2001. 296 p.
- COUVRETTE, Sébastien. « La transmission du patrimoine seigneurial des familles du gouvernement de Montréal aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ». Mémoire de maîtrise (histoire). Université de Montréal, 2003. 106 f.
- D'ALLAIRE, Micheline. *Montée et déclin d'une famille noble: les Ruettes d'Auteuil (1617-1737)*. Montréal, Hurtubise HMH, 1980. 303 p.
- DE BLOIS, Solange. « Les moulins de Terrebonne (1720-1775) ou les hauts et les bas d'une entreprise seigneuriale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n° 1 (été 1997), p. 39-70.
- DECHÊNE, Louise. « L'évolution du régime seigneurial au Canada. Le cas de Montréal aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ». *Recherches socio-graphiques*, vol. 12, n° 2 (1971), p. 143-183.
- DECHÊNE, Louise. *Habitants et marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Plon, 1974. 532 p.
- DECHÊNE, Louise. *Le Partage des subsistances au Canada sous le Régime français*. Montréal, Boréal, 1994. 289 p.
- DÉPATIE, Sylvie. « La structure agraire au Canada: le cas de l'île Jésus au XVIII<sup>e</sup> siècle ». *Historical Papers/Communications historiques*, (1986) : 56-85.
- DÉPATIE, Sylvie. « La transmission du patrimoine dans les terroirs en expansion: un exemple canadien au XVIII<sup>e</sup> siècle ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 44, 2 (automne 1990) : 171-198.
- DÉPATIE, Sylvie. « La transmission du patrimoine au Canada (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles): qui sont les défavorisés? ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 54, 4 (printemps 2001) : 557-570.
- DÉPATIE, Sylvie, Christian Dessureault et Mario Lalancette. *Contributions à l'étude du régime seigneurial canadien*. Montréal, Hurtubise HMH, 1987. 292 p.
- DÉPATIE, Sylvie et autres, dir. *Vingt ans après Habitants et marchands de Montréal: lectures de l'histoire des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles canadiens*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1998. 297 p.
- DÉPATIE, Sylvie. « Commerce et crédit à l'île Jésus, 1734-1775. Le rôle des marchands ruraux dans l'économie des campagnes montréalaises ». *Canadian Historical Review*, 84, 2 (juin 2003) : 147-176.
- DESBARATS, Catherine. « Agriculture within the Seigneurial Regime of Eighteenth-Century Canada: Some Thoughts on the Recent Literature », *Canadian Historical Review*, vol. 73, n° 1 (mars 1992), p. 1-29.
- DESSUREAULT, Christian. « L'égalitarisme paysan dans l'ancienne société rurale de la vallée du Saint-Laurent: éléments pour une ré-interprétation ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 40, 3 (hiver 1987) : 373-407.
- FOUCRY, Sophie. « La propriété seigneuriale dans la vallée du Saint-Laurent au XVIII<sup>e</sup> siècle ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 1993. 117 f.
- FRÉGAULT, Guy. *La civilisation de la Nouvelle-France, 1713-1744*. Montréal, Fides, 1969(1944). 243 p.
- GADOURY, Lorraine. *La noblesse de Nouvelle-France: familles et alliances*. LaSalle, Hurtubise HMH, 1991. 208 p.
- GARIÉPY, Raymond. *Les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans dans leurs débuts*. Québec, Société historique de Québec, 1974. 267 p.
- GÉRIN, Léon. *L'habitant de Saint-Justin*, Québec, s.n., 1898.
- GOY, Joseph, et Jean-Pierre WALLOT, dir. *Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*. Actes des colloques de 1979 et 1980. Montréal et Paris, Université de Montréal et École des hautes études en sciences sociales, 1981. 254 p.
- GOY, Joseph, et Jean-Pierre WALLOT, dir. *Évolution et éclatement du monde rural: structures, fonctionnement et évolution différentielle des sociétés rurales françaises et québécoises, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*. Paris et Montréal, École des hautes études en sciences sociales et Presses de l'Université de Montréal, [1986]. 519 p.
- GREER, Allan. *Peasant, Lord and Merchant. Rural Society in Three Rural Parishes, 1740-1840*. Toronto, University of Toronto Press, 1985; *Habitants, marchands et seigneurs: la société rurale du bas Richelieu, 1740-1840*. Sillery, Septentrion, 2000. 357 p.
- GREER, Allan. *Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France*. Traduit de l'anglais par Nicole Daignault. Montréal, Boréal, 1998(1997). 166 p.
- GRENIER, Benoît. « Devenir seigneur en Nouvelle-France: propriété seigneuriale et mobilité sociale dans le gouvernement de Québec sous le Régime français ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 2000. 153 p.
- GRENIER, Benoît. « Le seigneur est mort... vive la seigneresse: regard sur le veuvage des épouses de seigneurs en Nouvelle-France », dans Ana Lucia Arajo, Hélène Lévesque et Marie-Hélène Vallée, dir., *Actes du 2<sup>e</sup> colloque étudiant du département d'histoire de l'Université Laval*, Québec, Artefact et CELAT, 2003, p. 7-19.
- GRENIER, Benoît. « Seigneurs résidents et notabilité dans la vallée du Saint-Laurent (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle), *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 110, n° 2 (juin 2003), p. 59-75.
- GRENIER, Benoît. « Jean Rioux: émigrant breton, seigneur canadien », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 111, n° 3 (juin 2004), p. 73-88.
- GRENIER, Benoît. « "Nulle terre sans seigneur"? : une étude comparative de la présence seigneuriale (France-Canada), XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », *French Colonial History*, vol. 5 (2004), p. 7-24.
- GRENIER, Benoît. *Marie-Catherine Peuvret (1667-1739). Veuve et seigneresse en Nouvelle-France*. Québec, Septentrion, 2005. 260 p.
- GRENIER, Benoît. « "Gentilshommes campagnards de la Nouvelle France": présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle ». Thèse de doctorat (histoire), Université Laval (Québec), 2005. 2 vol. (662 f.)
- GRENIER, Benoît. « Gentilshommes campagnards de la Nouvelle-France, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle: une autre seigneurie laurentienne? », *French Colonial History*, vol. 7 (2006), p. 21-43.
- GRENIER, Benoît. « Gentilshommes campagnards: la présence seigneuriale dans la vallée du Saint-Laurent (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle), *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 59, n° 4 (printemps 2006), p. 409-449.
- GRENIER, Benoît. *Seigneurs campagnards de la Nouvelle-France. Présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007. 412 p.
- GRENIER, Benoît. « Réflexion sur le pouvoir féminin au Canada sous le Régime français: le cas de la "seigneresse" Marie-Catherine Peuvret (1667-1739) ». *Histoire sociale/Social History*, XLII, 84 (novembre 2009) : 299-326.
- HAMELIN, Louis-Edmond. « Rang, côte et concession au sens de "peuplement aligné" au Québec depuis le XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 42, n° 4 (printemps 1989), p. 519-544.
- HARRIS, Richard Colebrook. *The Seigneurial System in Early Canada. A Geographical Study*. Québec et Madison, Presses de l'Université Laval et University of Wisconsin Press, 1968 (1966). 247 p.
- HARRIS, R. Cole, et Louise DECHÊNE, dir. *Atlas historique du Canada*. Vol. I: *Des origines à 1800*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1987. 198 p.
- JARNOUX, Philippe. « La colonisation de la seigneurie de Batiscaux aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles: l'espace et les hommes ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 40, 2 (aut. 1986) : 163-191.
- JAUMAIN, Serge, et Matteo SANFILIPPO. « Le régime seigneurial en Nouvelle-France: un débat historiographique ». *The Register*, vol. 5, n° 2 (1980), p. 226-247.
- LABERGE, Alain. « Propriété et développement des seigneuries du Bas-Saint-Laurent, 1670-1790 », dans Jacques Mathieu et Serge Courville (dir.), *Peuplement colonisateur aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Sainte-Foy, CELAT, 1987, p. 203-247.
- LABERGE, Alain. « Mobilité, établissement et enracinement en milieu rural: le peuplement des seigneuries de la Grande-Anse sous le Régime français, 1672-1752 ». Thèse de doctorat (histoire), Toronto, York University, 1987.
- LABERGE, Alain, dir. *Histoire de la Côte-du-Sud*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993. 645 p.
- LABERGE, Alain, et Benoît GRENIER, dir. *Le régime seigneurial au Québec 150 ans après: bilans et perspectives de recherches à l'occasion de la commémoration du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition du régime seigneurial*. Québec, CIEQ, 2009. 100 p.
- LANDRY, Yves, et Réal BATES. « Population et reproduction sociale à l'île d'Orléans aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 45, 3 (hiver 1992) : 403-413.
- LAROSE, André. « La seigneurie de Beauharnois, 1729-1867. Les seigneurs, l'espace et l'argent ». Thèse de doctorat (histoire), Université d'Ottawa, 1987.

- LAVALLÉE, Louis. *La Prairie en Nouvelle-France 1647-1760. Études d'histoire sociale*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1993. 288 p.
- LEBRUN, François, et Normand SÉGUIN, dir. *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, xvii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles*. Actes du colloque franco-québécois (Québec, 1985). Trois-Rivières et Rennes, Centre de recherche en études québécoises de l'Université du Québec à Trois-Rivières et Presses universitaires de Rennes 2, 1987. 416 p.
- MARIEN, Laurent. « Les arrière-fiefs au Canada de 1632 à 1760 : un maillon socio-économique du régime seigneurial ». *Histoire et sociétés rurales*, n° 19 (1<sup>er</sup> trimestre 2003), p. 159-191.
- MARIEN, Laurent. « Les arrière-fiefs au Canada sous le Régime français : un enjeu ? » *Mémoire de maîtrise (histoire)*, Université de Poitiers, 1994. 147 f.
- MARQUIS, Paul-Yvan. *La tenure seigneuriale dans la province de Québec*. Montréal, Chambre des notaires, 1987. 255 p.
- MASSARD, Fabienne. « La seigneurie dans le gouvernement de Québec : enjeux et symboles de la noblesse au Canada sous le Régime français ». *Mémoire de maîtrise (histoire)*, Université de Haute-Bretagne, Rennes II, 1994. 140 f.
- MATHIEU, Jacques, et Réal BRISSON. « La vallée laurentienne au xviii<sup>e</sup> siècle : un paysage à connaître ». *Cahiers de géographie du Québec*, 28, 73-74 (avril-septembre 1984) : 107-124.
- MATHIEU, Jacques, et Serge COURVILLE, dir. *Peuplement colonisateur aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles*. Québec, CELAT, 1987. 292 p.
- MATHIEU, Jacques, et Alain LABERGE. « La diversité des aménagements fonciers dans la vallée du Saint-Laurent au xviii<sup>e</sup> siècle ». *Historical Papers/Communications historiques* (1989) : 146-166.
- MATHIEU, Jacques, Alain LABERGE, Renald LESSARD et Lina GOUGER. « Les aveux et dénombrements du Régime français (1723-1745) ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 42, 4 (printemps 1989) : 545-562.
- MATHIEU, Jacques, Alain LABERGE et Louis MICHEL, dir. *Espaces-temps familiaux au Canada aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles*. Sainte-Foy, CIEQ, 1995. 90 p.
- MICHEL, Louis. « Un marchand rural en Nouvelle-France – François-Augustin Bailly de Messein, 1709-1771 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 33, 2 (sept. 1979) : 215-262.
- MOLLOY, Maureen. « Considered Affinity: Kinship, Marriage, and Social Class in New France, 1640-1729 ». *Social Science History*, 14, 1 (printemps 1990) : 1-26.
- NIORT, Jean-François. « Aspects juridiques du régime seigneurial en Nouvelle-France ». *Revue générale de droit de l'Université d'Ottawa*, vol. 32, n° 3 (2002), p. 443-526.
- OUELLET, Fernand. « Propriété seigneuriale et groupes sociaux dans la vallée du Saint-Laurent (1663-1840) ». *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 47, nos 1-2 (1977), p. 182-213.
- OUELLET, Fernand. « Féodalité, régime seigneurial et modernisation dans l'historiographie québécoise des années 1980 ». *Annali Accademici Canadesi*, vol. VII, Ottawa, 1991, p. 21-49.
- OUELLET, Fernand. « Libéré ou exploité ! Le paysan québécois d'avant 1850 ». *Histoire sociale – Social History*, vol. 13, n° 26 (novembre 1980), p. 339-368.
- POSTOLEC, Geneviève. « Mariages et patrimoine à Neuville, de 1669 à 1782 ». Thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval, 1995. 340 p.
- PRONOVOST, Claude. *La bourgeoisie marchande en milieu rural (1720-1840)*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998. 230 p.
- RAINVILLE, Alain. « Ambitions et illusions d'un entrepreneur seigneurial en Nouvelle-France : Robert Giffard, 1634-1653 ». *Mémoire de maîtrise (histoire)*, Université Laval, 2000. 186 f.
- TANGUAY, Isabelle. « Destin social d'une famille noble canadienne : les Boucher et leurs alliés (1667-1863) ». *Mémoire de maîtrise (histoire)*, Université de Montréal, 2000. 205 f.
- TRUDEL, Marcel. *Le régime seigneurial*. Ottawa, Société historique du Canada, 1956. 20 p.
- TRUDEL, Marcel. *Les débuts du régime seigneurial canadien*. Montréal, Fides, 1974. 313 p.
- TRUDEL, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France. III : La seigneurie des Cent-Associés. 1 : Les événements*. Montréal, Fides, 1979. 489 p.
- TRUDEL, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France. III : La seigneurie des Cent-Associés. 2 : La société*. Montréal, Fides, 1983. 669 p.
- TRUDEL, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France. IV : La seigneurie de la Compagnie des Indes occidentales*. Montréal, Fides, 1997. 908 p.
- WIEN, Thomas. « Peasant Accumulation in a Context of Colonization, Rivière-du-Sud, Canada, 1720-1775 ». Thèse de doctorat (histoire), Université McGill, 1988. 279 f.
- WIEN, Thomas. « Les travaux pressants ». *Calendrier agricole, assolement et productivité au Canada au xviii<sup>e</sup> siècle*. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 43, 4 (printemps 1990) : 535-558.
- ZOLTVANY, Yves. « Esquisse de la Coutume de Paris ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25 (1971), p. 365-384.